

---

# Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel Jura 2015

---



# Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>8</b>
<b>2</b>	<b>Aperçu.....</b>	<b>9</b>
<b>2.1</b>	<b>Infractions selon la loi.....</b>	<b>9</b>
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi .....	9
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi .....	10
<b>2.2</b>	<b>Infractions du Code pénal (CP).....</b>	<b>10</b>
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP) .....	10
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	11
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes).....	12
<b>2.3</b>	<b>Infractions selon la répartition géographique.....</b>	<b>13</b>
2.3.1	Code pénal (CP).....	13
2.3.1.1	Fréquence (‰) par district.....	13
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par district .....	14
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune .....	14
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	15
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	16
2.3.2.1	Fréquence (‰) par district.....	16
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par district .....	17
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune .....	17
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	18
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	19
2.3.3.1	Fréquence (‰) par district.....	19
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par district .....	20
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune .....	20
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	21
<b>2.4</b>	<b>Prévenus selon la loi.....</b>	<b>22</b>
2.4.1	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi.....	22
2.4.1.1	Code pénal (CP).....	22
2.4.1.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	23
2.4.1.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	23
2.4.2	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour).....	24
2.4.3	Nationalité selon la loi et le statut de séjour .....	25
2.4.3.1	Code pénal (CP).....	25
2.4.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	25
2.4.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	26
2.4.4	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu .....	26
2.4.4.1	Code pénal (CP).....	26
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	27
2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	27
2.4.5	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP).....	28

<b>3</b>	<b>Partie détaillée.....</b>	<b>29</b>
<b>3.1</b>	<b>Infractions de violence.....</b>	<b>29</b>
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence .....	29
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions.....	30
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	31
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public–privé .....	31
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées .....	31
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	32
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives .....	32
3.1.4.2	Lésions corporelles graves .....	32
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité.....	33
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe.....	34
<b>3.2</b>	<b>Violences domestiques.....</b>	<b>35</b>
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	35
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions.....	36
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu.....	37
<b>3.3</b>	<b>Infractions contre l'intégrité sexuelle.....</b>	<b>38</b>
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction .....	38
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions .....	38
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	39
<b>3.4</b>	<b>Infractions contre le patrimoine.....</b>	<b>40</b>
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction .....	40
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions .....	41
<b>3.5</b>	<b>Brigandage.....</b>	<b>42</b>
3.5.1	Brigandage selon l'instrument .....	42
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions .....	42
<b>3.6</b>	<b>Vol.....</b>	<b>43</b>
3.6.1	Répartition selon le type de vol .....	43
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions .....	43
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit .....	44
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public–privé .....	44
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées .....	45
<b>3.7</b>	<b>Vol de véhicule.....</b>	<b>46</b>
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	46
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions .....	46
<b>3.8</b>	<b>Dommmages à la propriété.....</b>	<b>47</b>
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte .....	47
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions .....	47

<b>3.9</b>	<b>Loi sur les stupéfiants (LStup)</b> .....	<b>48</b>
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	48
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions.....	49
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction.....	50
3.9.3.1	Consommation par substances.....	50
3.9.3.2	Trafic par substances.....	51
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus.....	51
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	51
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	52
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.....	52
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution.....	53
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances.....	54
<b>3.10</b>	<b>Loi sur les étrangers (LEtr)</b> .....	<b>55</b>
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction.....	55
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions.....	56
<b>4</b>	<b>Évolution</b> .....	<b>57</b>
<b>4.1</b>	<b>Tableaux</b> .....	<b>57</b>
4.1.1	Infractions selon la loi.....	57
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	58
4.1.3	Code pénal: infractions par district.....	59
4.1.4	Code pénal: infractions par commune.....	60
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	61
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	61
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune.....	62
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers.....	63
4.1.9	Loi sur les étrangers: infractions par district.....	64
4.1.10	Loi sur les étrangers: infractions par commune.....	65
4.1.11	Infractions de violence.....	66
4.1.12	Infractions de violence domestique.....	67
4.1.13	Infractions contre le patrimoine.....	68
<b>4.2</b>	<b>Graphiques</b> .....	<b>69</b>
4.2.1	Infractions selon la loi.....	69
4.2.2	Code pénal: sélection de titres.....	70
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle.....	70
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	71
4.2.5	Infractions contre le patrimoine.....	71
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	72
<b>5</b>	<b>Suppléments cantonaux en fonction des besoins</b> .....	<b>73</b>
5.1	Événements cantonaux.....	73
<b>6</b>	<b>Glossaire méthodologique</b> .....	<b>75</b>
6.1	Introduction.....	75

<b>6.2</b>	<b>Définitions .....</b>	<b>75</b>
6.2.1	Le cas/l'affaire.....	75
6.2.2	L'infraction.....	75
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue .....	75
6.2.4	La personne lésée .....	75
6.2.5	La population résidante permanente .....	75
6.2.6	Etat des communes .....	76
<b>6.3</b>	<b>Principes d'exploitation des données .....</b>	<b>76</b>
6.3.1	Statistique de sortie .....	76
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	76
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	76
<b>6.4</b>	<b>Chiffres clés .....</b>	<b>76</b>
6.4.1	Chiffres absolus .....	76
6.4.2	Chiffres relatifs.....	76
6.4.3	Graphiques .....	77
<b>7</b>	<b>Index des tableaux .....</b>	<b>79</b>
<b>8</b>	<b>Index des figures.....</b>	<b>81</b>



# 1 Introduction

Un commentaire de 1 à 2 pages est prévu comme introduction aux données de la publication annuelle. Celui-ci met en évidence les chiffres les plus importants de l'année écoulée, résume les points principaux permanents et indique l'évolution constatée.

L'OFS rédigera le commentaire pour la diffusion nationale, tandis que les commentaires pour les statistiques annuelles cantonales seront effectués par les cantons concernés.

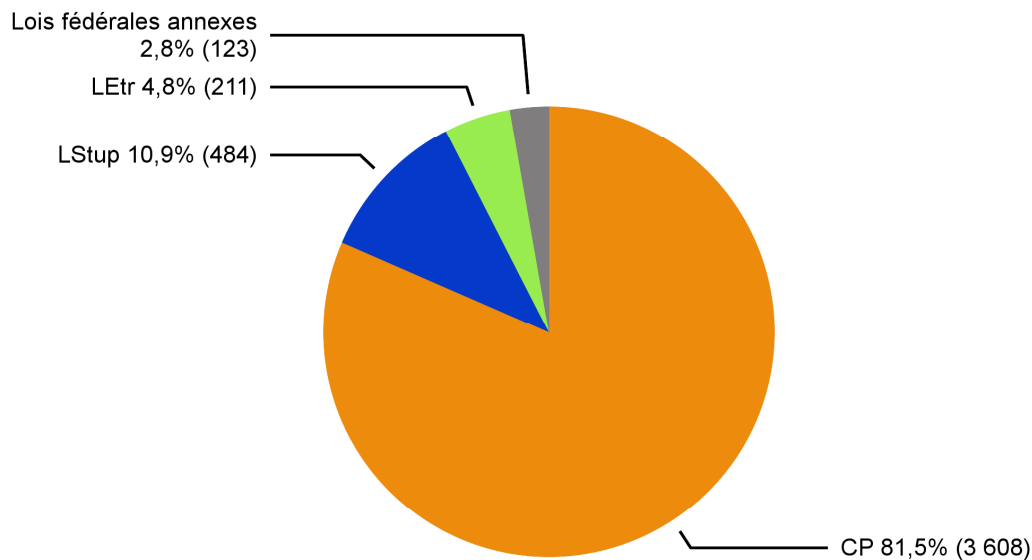


## 2 Aperçu

### 2.1 Infractions selon la loi

#### 2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

##### Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

**Figure 1:** Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, ni les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

Par ailleurs, en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes n'entrent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

## 2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

### Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2014		2015		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	3 604	38,5%	3 608	38,7%	0%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	270	98,5%	484	97,7%	79%
Loi sur les étrangers (LEtr)	196	100,0%	211	100,0%	8%
Autres lois fédérales annexes	35	77,1%	123	93,5%	251%

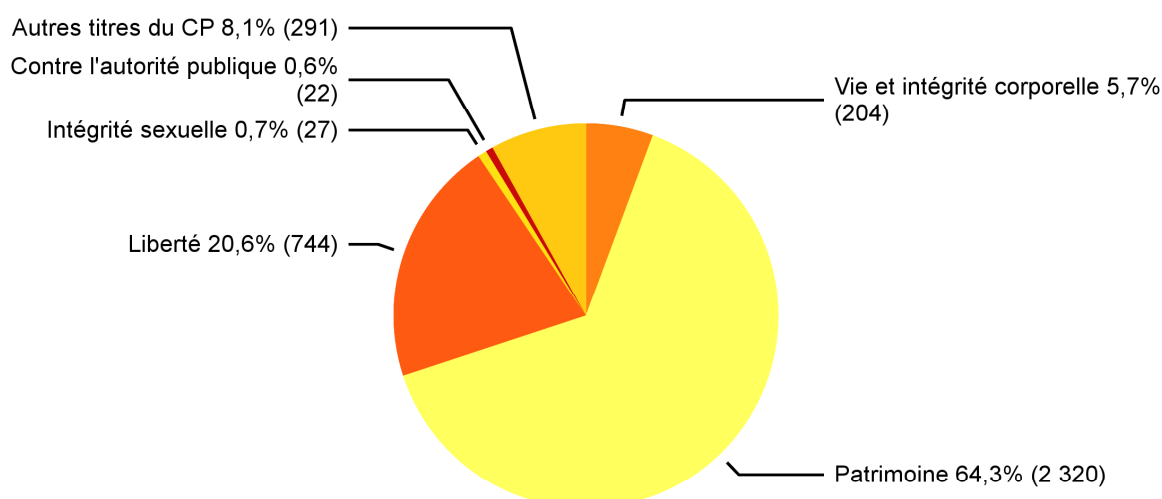
© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 1:** Élucidations et évolution des infractions selon la loi

## 2.2 Infractions du Code pénal (CP)

### 2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

#### Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

**Figure 2:** Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

## 2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

### Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

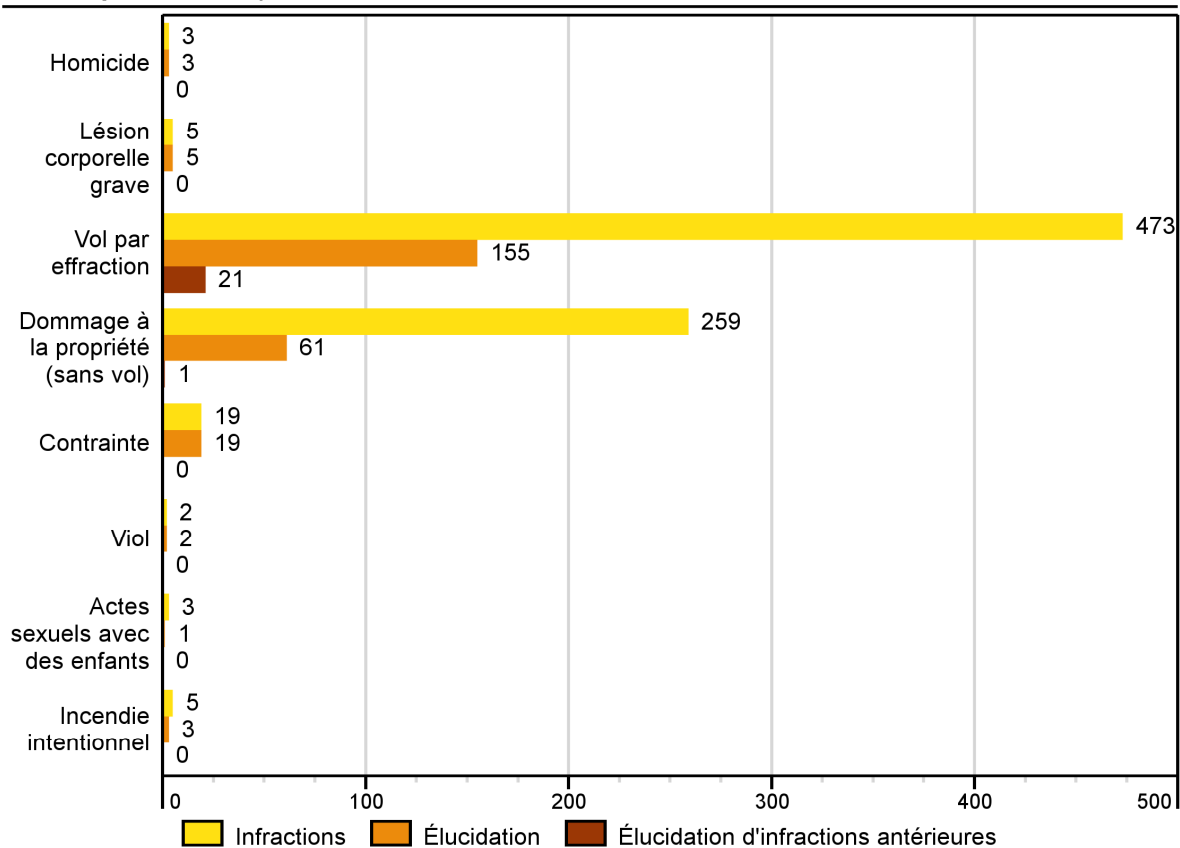
	2014		2015		Diffé- rence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
<b>Total général du Code pénal</b>	<b>3 604</b>	<b>38,5%</b>	<b>3 608</b>	<b>38,7%</b>	<b>0%</b>
<b>Total vie et intégrité corporelle</b>	<b>204</b>	<b>93,1%</b>	<b>204</b>	<b>88,2%</b>	<b>0%</b>
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	–	1	100,0%	–
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	–	2	100,0%	–
Lésions corporelles graves (Art. 122)	8	87,5%	5	100,0%	-38%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	101	94,1%	86	86,0%	-15%
<b>Total patrimoine</b>	<b>2 478</b>	<b>24,3%</b>	<b>2 320</b>	<b>26,6%</b>	<b>-6%</b>
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	1 185	25,4%	1 076	26,2%	-9%
dont vol par effraction	443	32,7%	473	32,8%	7%
dont vol à l'arrachée	6	16,7%	7	14,3%	17%
Vol de véhicule (Art. 139)	408	4,7%	313	9,9%	-23%
Brigandage (Art. 140)	7	71,4%	3	100,0%	-57%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	275	17,1%	259	23,6%	-6%
Escroquerie (Art. 146)	43	39,5%	44	47,7%	2%
Extorsion et chantage (Art. 156)	6	33,3%	8	37,5%	33%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	1	100,0%	0	–	-100%
<b>Total honneur, domaine secret ou privé</b>	<b>189</b>	<b>90,5%</b>	<b>226</b>	<b>82,7%</b>	<b>20%</b>
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	64	87,5%	80	90,0%	25%
<b>Total liberté</b>	<b>596</b>	<b>51,0%</b>	<b>744</b>	<b>42,7%</b>	<b>25%</b>
Menaces (Art. 180)	113	96,5%	120	90,0%	6%
Contrainte (Art. 181)	31	96,8%	19	100,0%	-39%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	–	0	–	0%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	3	66,7%	3	100,0%	0%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	20	90,0%	24	83,3%	20%
<b>Total intégrité sexuelle</b>	<b>52</b>	<b>96,2%</b>	<b>27</b>	<b>81,5%</b>	<b>-48%</b>
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	13	100,0%	3	33,3%	-77%
Viol (Art. 190)	8	87,5%	2	100,0%	-75%
Exhibitionnisme (Art. 194)	2	100,0%	2	50,0%	0%
Pornographie (Art. 197)	8	100,0%	6	83,3%	-25%
<b>Total danger collectif</b>	<b>19</b>	<b>78,9%</b>	<b>19</b>	<b>73,7%</b>	<b>0%</b>
Incendie intentionnel (Art. 221)	3	66,7%	5	60,0%	67%
<b>Total autorité publique</b>	<b>37</b>	<b>94,6%</b>	<b>22</b>	<b>95,5%</b>	<b>-41%</b>
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	19	89,5%	15	93,3%	-21%
<b>Total administration de la justice</b>	<b>5</b>	<b>40,0%</b>	<b>7</b>	<b>100,0%</b>	<b>40%</b>
Blanchiment d'argent (Art. 305 <sup>bis</sup> )	0	–	0	–	0%
Autres infractions du Code pénal	24	79,2%	39	79,5%	63%

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

### 2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

#### Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

**Figure 3:** Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

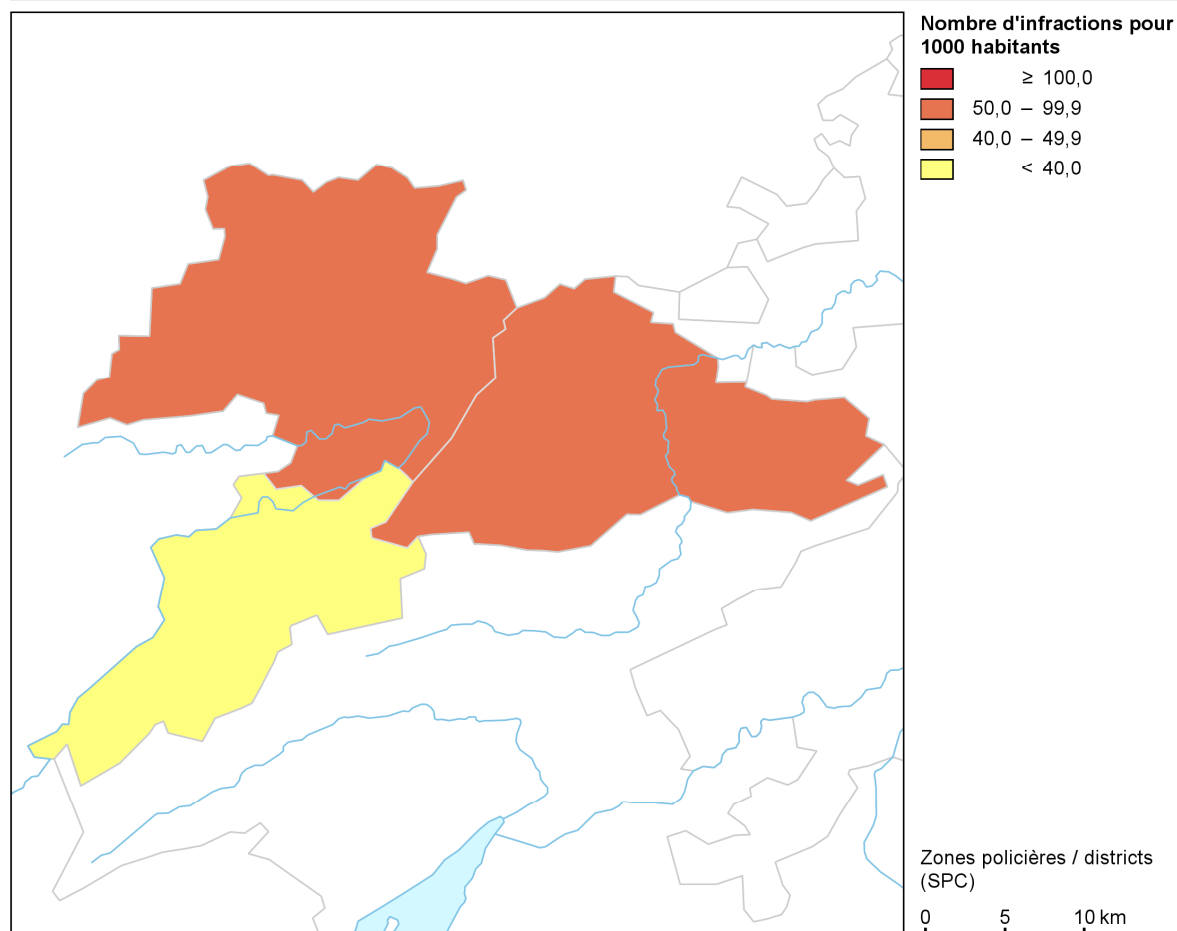
## 2.3 Infractions selon la répartition géographique

### 2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

#### 2.3.1.1 Fréquence (‰) par district

##### Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – SPC (2015), STATPOP (2014)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2016

**Figure 4:** Code pénal (CP): fréquence (‰) par district

### 2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par district

#### Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

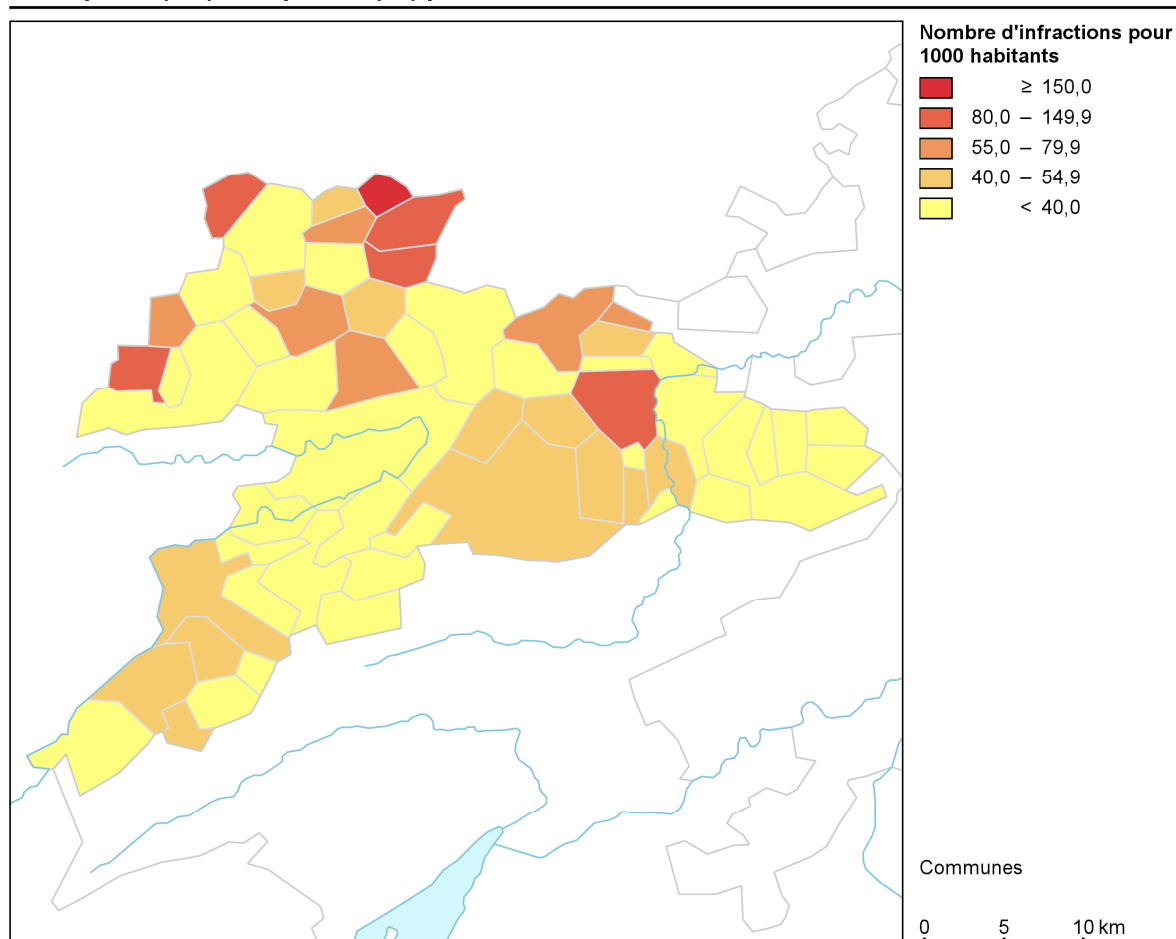
	2014			2015			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	2 163	37 196	58,2	2 007	37 660	53,3	-7%
Porrentruy	1 193	24 401	48,9	1 255	24 488	51,2	5%
Les Franches-Montagnes	248	10 141	24,5	346	10 262	33,7	40%

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

### 2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

#### Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – SPC (2015), STATPOP (2014)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2016

Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

### 2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2014			2015			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	1 251	12 186	102,7	1 024	12 485	82,0	-18%
Haute-Sorne	268	6 828	39,3	327	6 892	47,4	22%
Porrentruy	517	6 780	76,3	428	6 798	63,0	-17%
Courroux	126	3 149	40,0	82	3 149	26,0	-35%
Courrendlin	146	2 722	53,6	140	2 742	51,1	-4%
Val Terbi	82	2 620	31,3	79	2 638	29,9	-4%
Saignelégier	85	2 559	33,2	113	2 550	44,3	33%
Courtételle	85	2 501	34,0	107	2 524	42,4	26%
Courgenay	62	2 223	27,9	126	2 258	55,8	103%
Le Noirmont	51	1 786	28,6	98	1 814	54,0	92%
Alle	66	1 718	38,4	76	1 755	43,3	15%
Fontenais	47	1 677	28,0	30	1 674	17,9	-36%
Les Breuleux	25	1 445	17,3	53	1 490	35,6	112%
Develier	73	1 421	51,4	62	1 413	43,9	-15%
Clos du Doubs	56	1 301	43,0	48	1 300	36,9	-14%
Basse-Allaine	32	1 272	25,2	41	1 260	32,5	28%
Boncourt	98	1 253	78,2	109	1 232	88,5	11%
Les Bois	41	1 151	35,6	26	1 185	21,9	-37%
La Baroche	31	1 179	26,3	45	1 164	38,7	45%
Cornol	20	965	20,7	40	1 019	39,3	100%
Haute-Ajoie	67	987	67,9	30	955	31,4	-55%
Boécourt	17	893	19,0	40	891	44,9	135%
Courtedoux	7	748	9,4	5	752	6,6	-29%
Coeuve	23	700	32,9	12	711	16,9	-48%
Bonfol	17	675	25,2	62	687	90,2	265%
Bure	43	671	64,1	25	685	36,5	-42%
Lajoux (JU)	4	683	5,9	8	667	12,0	100%
Montfaucon	15	571	26,3	8	596	13,4	-47%
Rossemaison	5	600	8,3	5	593	8,4	0%
Vendlincourt	11	557	19,7	53	547	96,9	382%
Les Genevez (JU)	5	534	9,4	2	530	3,8	-60%
Mervelier	10	529	18,9	5	522	9,6	-50%
Muriaux	4	473	8,5	27	504	53,6	575%
Soyhières	28	474	59,1	16	495	32,3	-43%
Châtilion (JU)	8	453	17,7	21	468	44,9	163%
Corban	6	462	13,0	12	465	25,8	100%
Courchapoix	9	411	21,9	12	429	28,0	33%
Rebeuvelier	6	377	15,9	14	393	35,6	133%
Grandfontaine	20	381	52,5	44	390	112,8	120%
Movelier	15	376	39,9	16	382	41,9	7%
Autres communes	122	3 447	–	137	3 406	–	12%

© OFS, Neuchâtel 2016

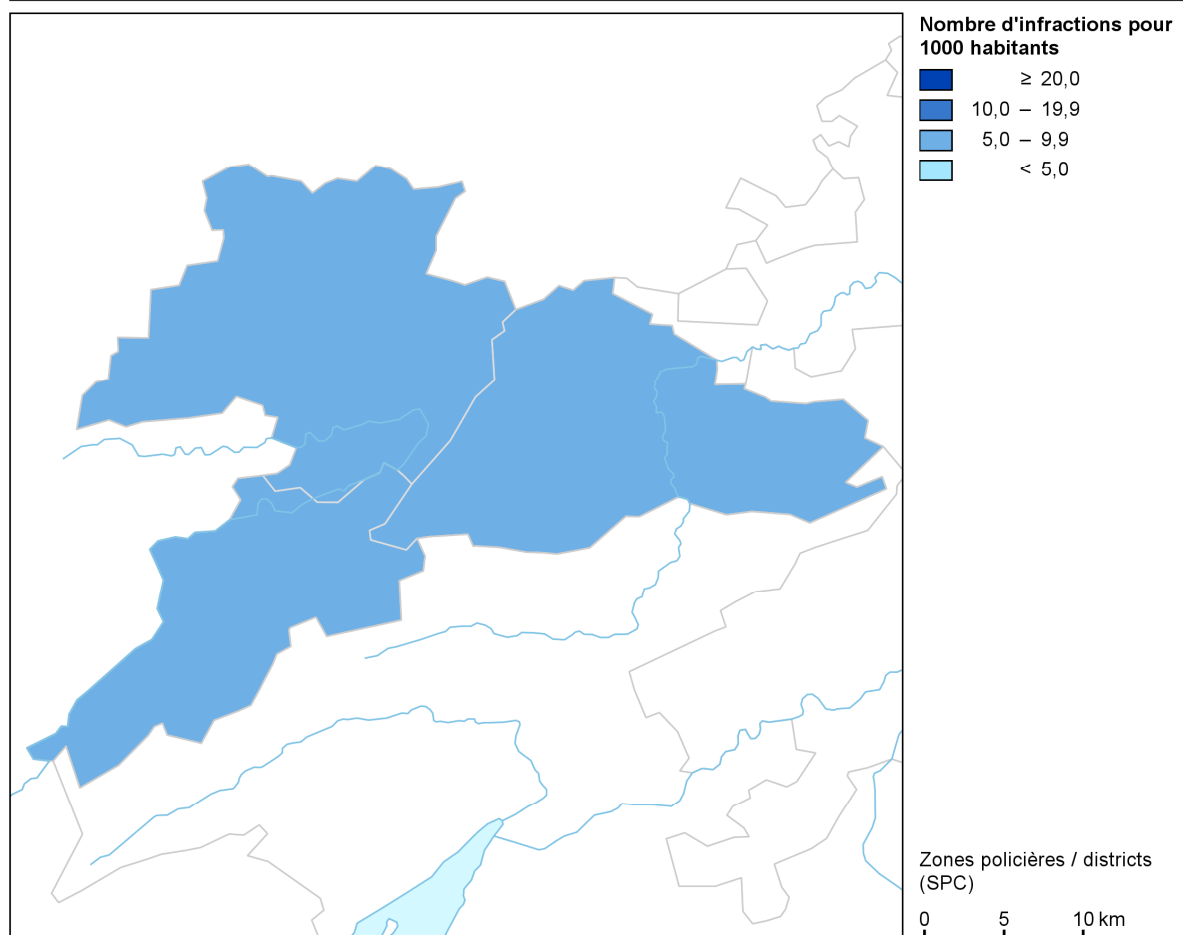
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

### 2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

#### 2.3.2.1 Fréquence (‰) par district

##### Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – SPC (2015), STATPOP (2014)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2016

**Figure 6:** Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district



### 2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par district

#### Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

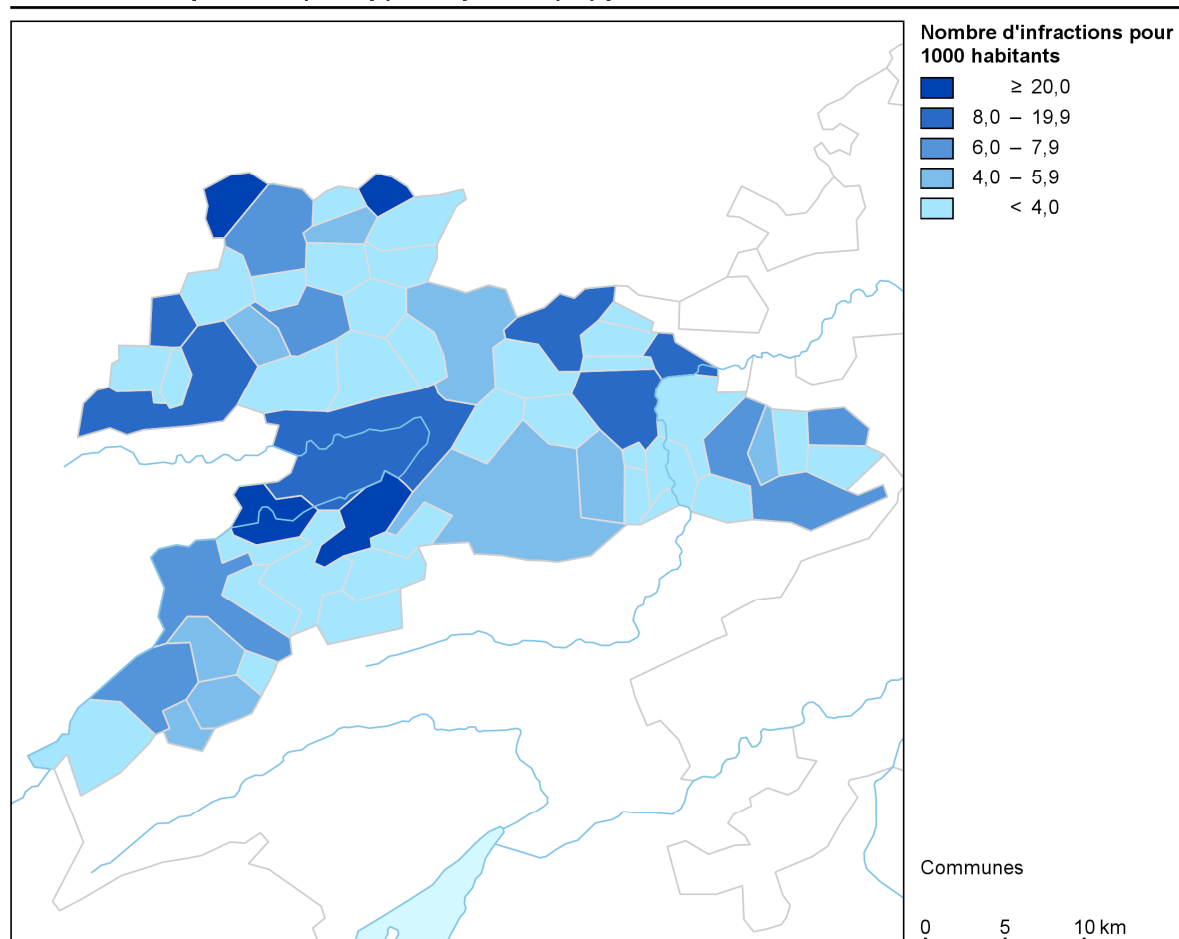
	2014			2015			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	114	37 196	3,1	269	37 660	7,1	136%
Porrentruy	135	24 401	5,5	162	24 488	6,6	20%
Les Franches-Montagnes	21	10 141	2,1	53	10 262	5,2	152%

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 5:** Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

### 2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

#### Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – SPC (2015), STATPOP (2014)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2016

**Figure 7:** Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune

### 2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

#### Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2014			2015			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	82	12 186	6,7	179	12 485	14,3	118%
Haute-Sorne	14	6 828	2,1	29	6 892	4,2	107%
Porrentruy	45	6 780	6,6	51	6 798	7,5	13%
Courroux	2	3 149	0,6	8	3 149	2,5	300%
Courrendlin	6	2 722	2,2	9	2 742	3,3	50%
Val Terbi	0	2 620	0,0	16	2 638	6,1	–
Saignelégier	8	2 559	3,1	17	2 550	6,7	113%
Courtételle	6	2 501	2,4	12	2 524	4,8	100%
Courgenay	12	2 223	5,4	5	2 258	2,2	-58%
Le Noirmont	3	1 786	1,7	14	1 814	7,7	367%
Alle	5	1 718	2,9	0	1 755	0,0	-100%
Fontenais	8	1 677	4,8	2	1 674	1,2	-75%
Les Breuleux	2	1 445	1,4	7	1 490	4,7	250%
Develier	0	1 421	0,0	2	1 413	1,4	–
Clos du Doubs	7	1 301	5,4	11	1 300	8,5	57%
Basse-Allaine	2	1 272	1,6	9	1 260	7,1	350%
Boncourt	27	1 253	21,5	53	1 232	43,0	96%
Les Bois	8	1 151	7,0	3	1 185	2,5	-63%
La Baroche	4	1 179	3,4	6	1 164	5,2	50%
Cornol	6	965	6,2	0	1 019	0,0	-100%
Haute-Ajoie	1	987	1,0	8	955	8,4	700%
Boécourt	0	893	0,0	0	891	0,0	0%
Courtedoux	0	748	0,0	4	752	5,3	–
Coeuve	0	700	0,0	2	711	2,8	–
Bonfol	0	675	0,0	0	687	0,0	0%
Bure	0	671	0,0	1	685	1,5	–
Lajoux (JU)	0	683	0,0	0	667	0,0	0%
Montfaucon	0	571	0,0	0	596	0,0	0%
Rossemaison	3	600	5,0	2	593	3,4	-33%
Vendlincourt	0	557	0,0	0	547	0,0	0%
Les Genevez (JU)	0	534	0,0	1	530	1,9	–
Mervelier	0	529	0,0	0	522	0,0	0%
Muriaux	0	473	0,0	3	504	6,0	–
Soyhières	0	474	0,0	5	495	10,1	–
Châtilion (JU)	0	453	0,0	0	468	0,0	0%
Corban	0	462	0,0	0	465	0,0	0%
Courchapoix	1	411	2,4	2	429	4,7	100%
Rebeuvelier	0	377	0,0	0	393	0,0	0%
Grandfontaine	0	381	0,0	0	390	0,0	0%
Movelier	0	376	0,0	0	382	0,0	0%
Autres communes	18	3 447	–	23	3 406	–	28%

© OFS, Neuchâtel 2016

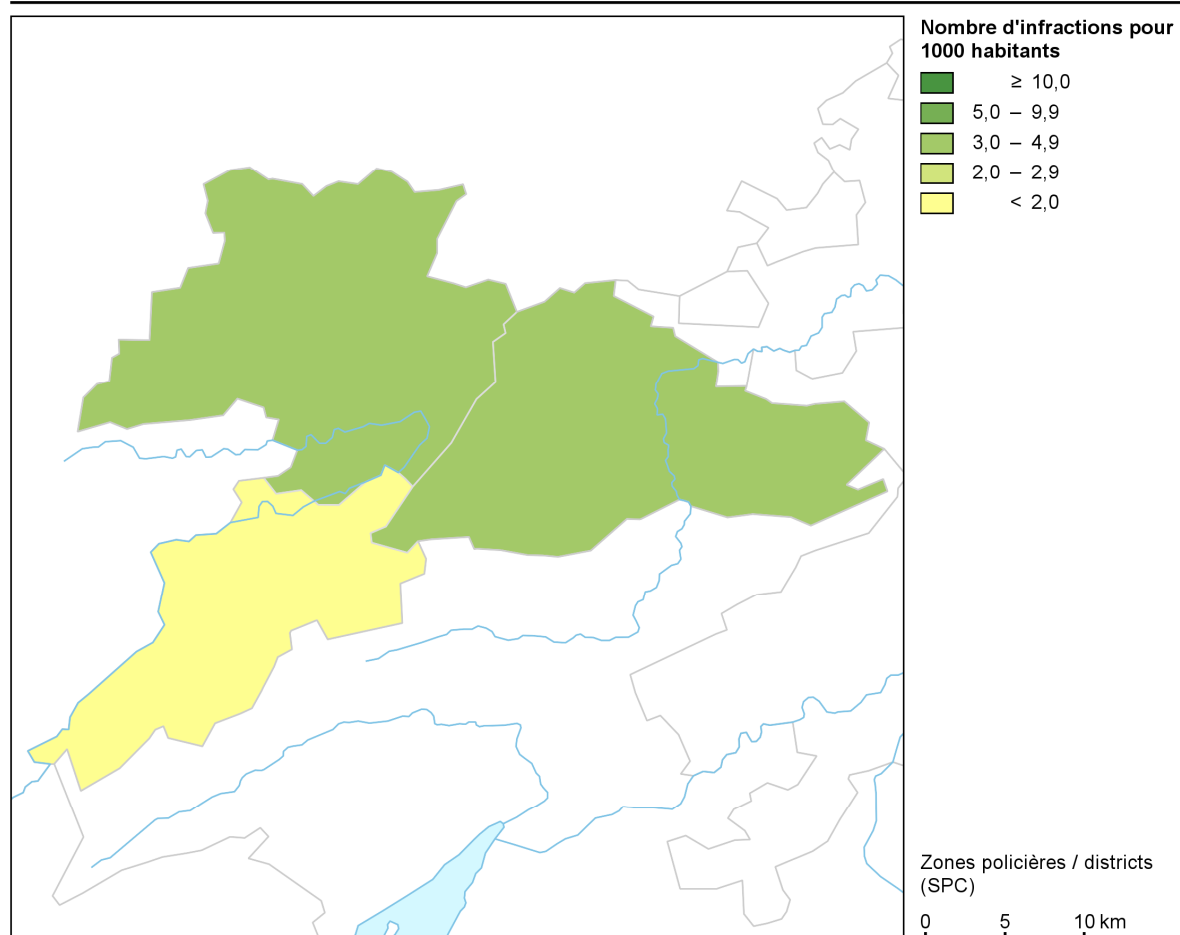
**Tableau 6:** Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

### 2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

#### 2.3.3.1 Fréquence (‰) par district

##### Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – SPC (2015), STATPOP (2014)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2016

**Figure 8:** Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par district

### 2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par district

#### Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

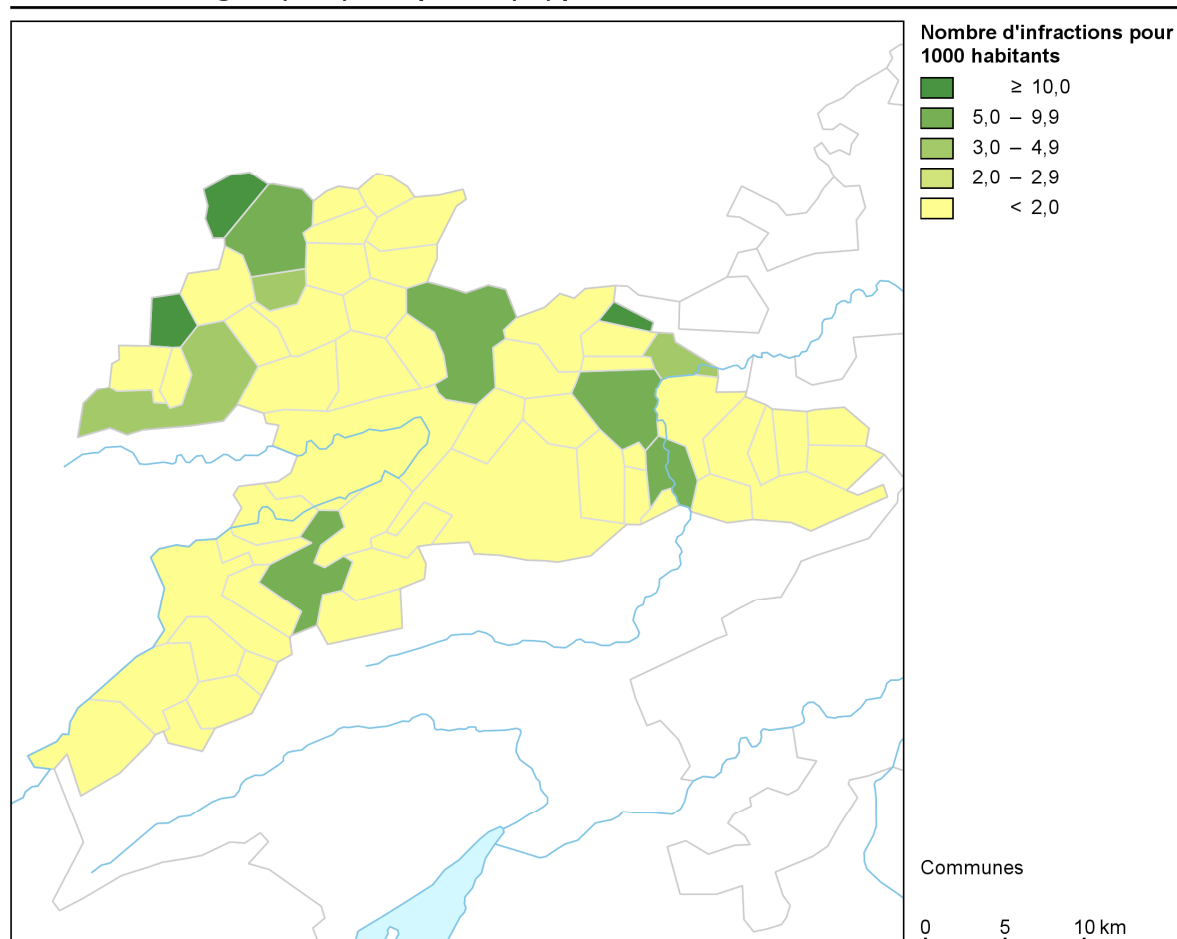
	2014			2015			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	117	37 196	3,1	117	37 660	3,1	0%
Porrentruy	68	24 401	2,8	84	24 488	3,4	24%
Les Franches-Montagnes	11	10 141	1,1	10	10 262	1,0	-9%

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 7:** Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

### 2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

#### Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – SPC (2015), STATPOP (2014)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2016

**Figure 9:** Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune

### 2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

#### Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

	2014			2015			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	84	12 186	6,9	86	12 485	6,9	2%
Haute-Sorne	11	6 828	1,6	10	6 892	1,5	-9%
Porrentruy	18	6 780	2,7	13	6 798	1,9	-28%
Courroux	6	3 149	1,9	3	3 149	1,0	-50%
Courrendlin	7	2 722	2,6	14	2 742	5,1	100%
Val Terbi	0	2 620	0,0	0	2 638	0,0	0%
Saignelégier	4	2 559	1,6	4	2 550	1,6	0%
Courtételle	1	2 501	0,4	0	2 524	0,0	-100%
Courgenay	3	2 223	1,3	2	2 258	0,9	-33%
Le Noirmont	0	1 786	0,0	1	1 814	0,6	-
Alle	4	1 718	2,3	0	1 755	0,0	-100%
Fontenais	0	1 677	0,0	0	1 674	0,0	0%
Les Breuleux	0	1 445	0,0	2	1 490	1,3	-
Develier	3	1 421	2,1	0	1 413	0,0	-100%
Clos du Doubs	3	1 301	2,3	0	1 300	0,0	-100%
Basse-Allaine	6	1 272	4,7	12	1 260	9,5	100%
Boncourt	12	1 253	9,6	39	1 232	31,7	225%
Les Bois	1	1 151	0,9	0	1 185	0,0	-100%
La Baroche	7	1 179	5,9	8	1 164	6,9	14%
Cornol	0	965	0,0	0	1 019	0,0	0%
Haute-Ajoie	1	987	1,0	3	955	3,1	200%
Boécourt	0	893	0,0	0	891	0,0	0%
Courtedoux	2	748	2,7	0	752	0,0	-100%
Coeuve	0	700	0,0	0	711	0,0	0%
Bonfol	0	675	0,0	0	687	0,0	0%
Bure	1	671	1,5	0	685	0,0	-100%
Lajoux (JU)	0	683	0,0	0	667	0,0	0%
Montfaucon	1	571	1,8	3	596	5,0	200%
Rossemaison	0	600	0,0	0	593	0,0	0%
Vendlincourt	0	557	0,0	0	547	0,0	0%
Les Genevez (JU)	0	534	0,0	0	530	0,0	0%
Mervelier	0	529	0,0	0	522	0,0	0%
Muriaux	0	473	0,0	0	504	0,0	0%
Soyhières	5	474	10,5	2	495	4,0	-60%
Châtilion (JU)	0	453	0,0	0	468	0,0	0%
Corban	0	462	0,0	0	465	0,0	0%
Courchapoix	0	411	0,0	0	429	0,0	0%
Rebeuvelier	0	377	0,0	0	393	0,0	0%
Grandfontaine	0	381	0,0	0	390	0,0	0%
Movelier	0	376	0,0	0	382	0,0	0%
Autres communes	16	3 447	-	9	3 406	-	-44%

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 8:** Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

## 2.4 Prévenus selon la loi

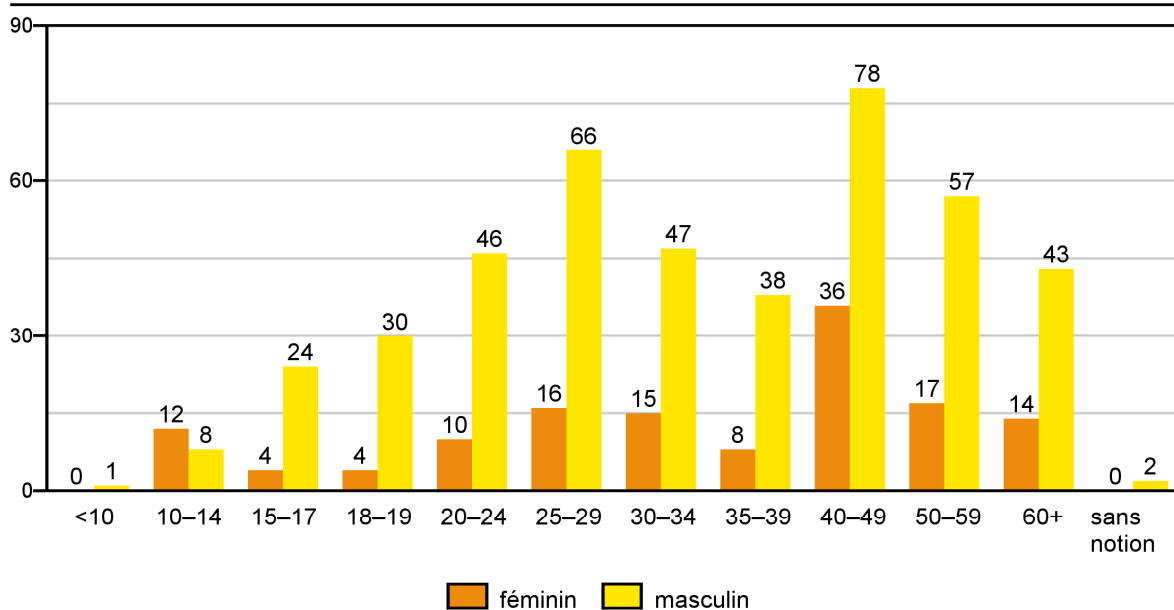
Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

### 2.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

#### 2.4.1.1 Code pénal (CP)

##### Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 11.2.2016

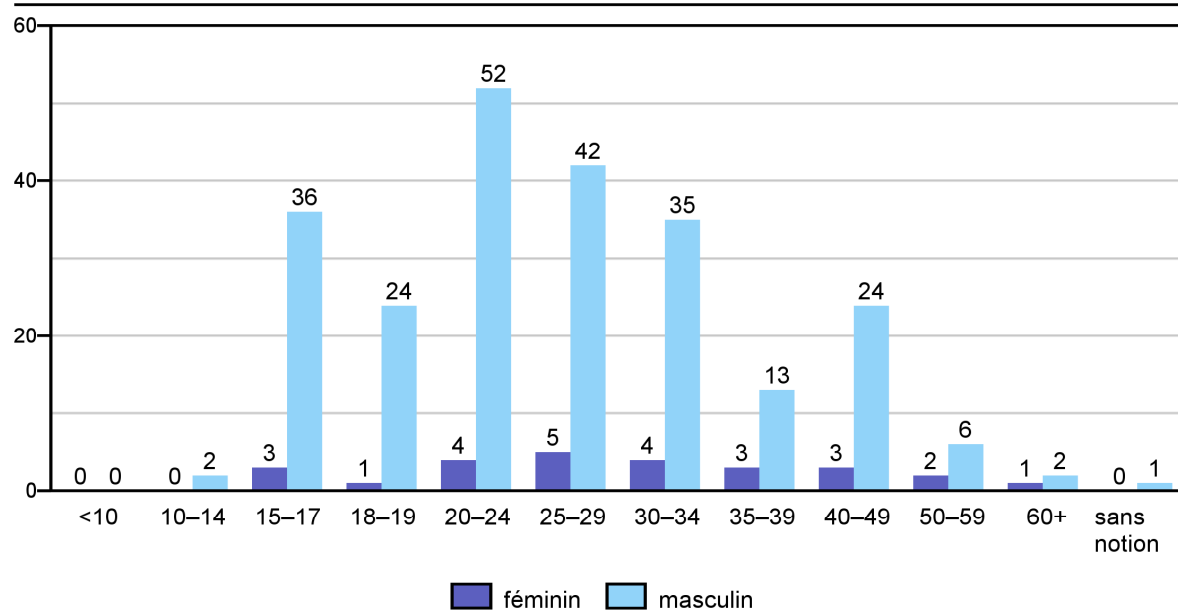
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

### 2.4.1.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

#### Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 11.2.2016

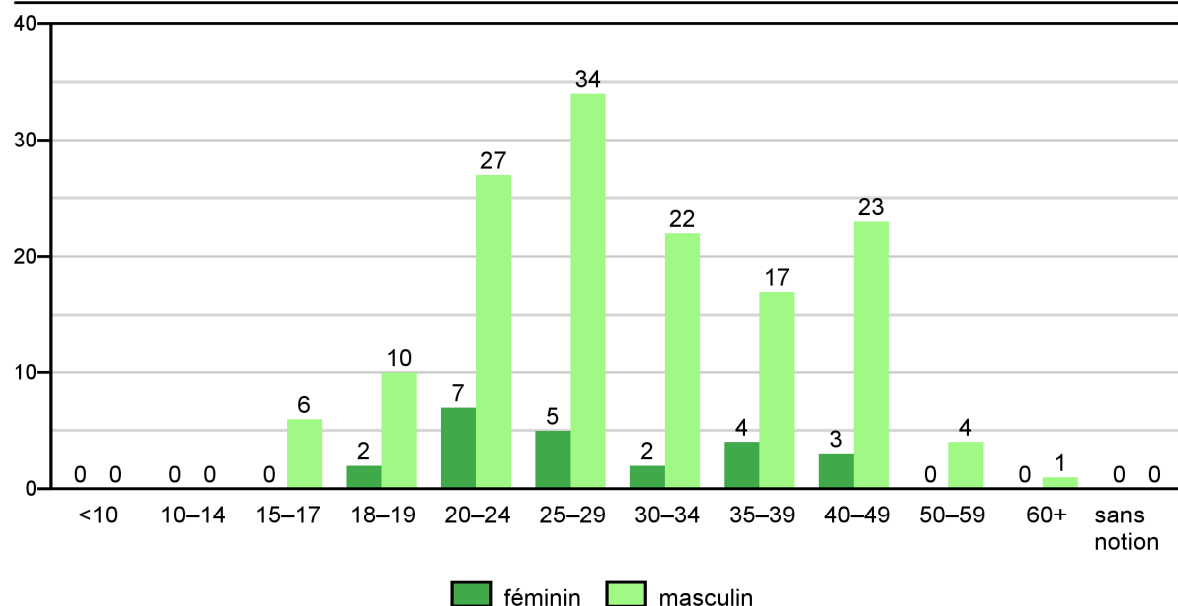
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

### 2.4.1.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

#### Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 11.2.2016

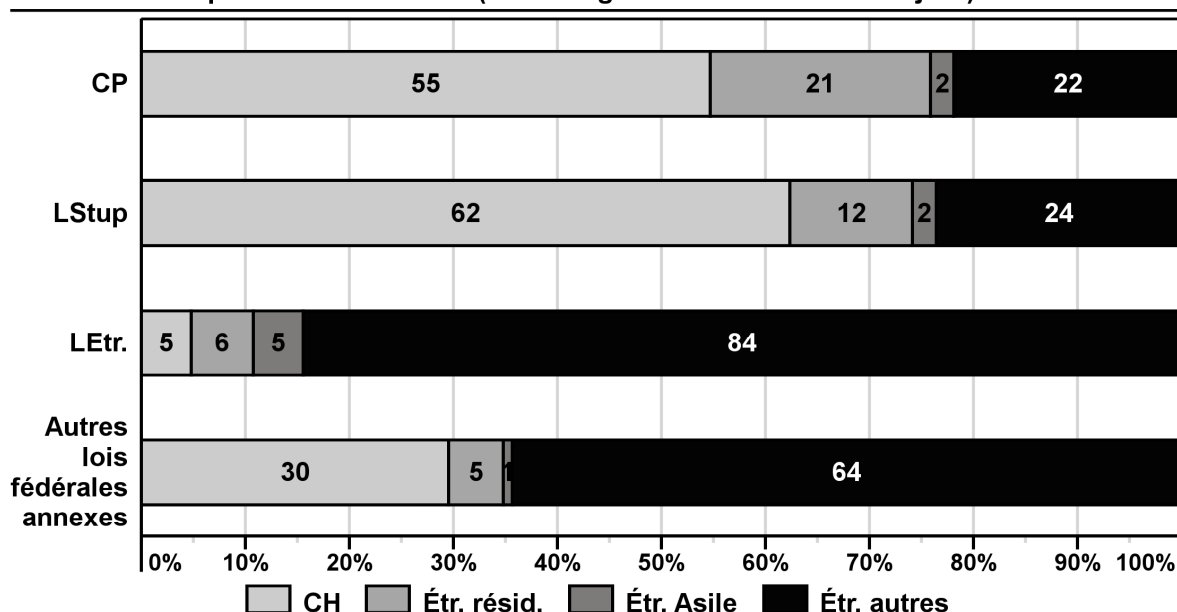
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

## 2.4.2 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

### Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

**Figure 13:** Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

#### Population résidente permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

#### Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

#### Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.



### 2.4.3 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

#### 2.4.3.1 Code pénal (CP)

**Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour**

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
<b>Total</b>	<b>576</b>	<b>437</b>	<b>13</b>	<b>126</b>
Suisse	315	315		
<b>Total étrangers</b>	<b>261</b>	<b>122</b>	<b>13</b>	<b>126</b>
France	56	14	0	42
Roumanie	35	1	0	34
Portugal	24	21	0	3
Italie	21	19	0	2
Kosovo	13	7	1	5
Algérie	10	2	1	7
Autres nationalités	102	58	11	33

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 9:** Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

#### 2.4.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

**Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour**

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
<b>Total</b>	<b>263</b>	<b>195</b>	<b>6</b>	<b>62</b>
Suisse	164	164		
<b>Total étrangers</b>	<b>99</b>	<b>31</b>	<b>6</b>	<b>62</b>
France	44	4	0	40
Autres nationalités	55	27	6	22

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 10:** Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

### 2.4.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidante	Asile	Autres étrangers
<b>Total</b>	<b>167</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>141</b>
Suisse	8	8		
<b>Total étrangers</b>	<b>159</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>141</b>
France	53	2	0	51
Roumanie	19	0	0	19
Kosovo	16	3	0	13
Algérie	10	0	1	9
Autres nationalités	61	5	7	49

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 11:** Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

### 2.4.4 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

#### 2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
<b>Total mineurs</b>	<b>22</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>49</b>
Suisses	15	11	2	2	4	1	35
Étrangers	7	1	0	1	3	2	14
résidents	6	1	0	0	1	1	9
asile	1	0	0	1	0	0	2
autres	0	0	0	0	2	1	3
<b>Total adultes</b>	<b>216</b>	<b>123</b>	<b>86</b>	<b>46</b>	<b>33</b>	<b>23</b>	<b>527</b>
Suisses	119	71	39	28	19	4	280
Étrangers	97	52	47	18	14	19	247
résidents	52	23	18	13	5	2	113
asile	6	4	1	0	0	0	11
autres	39	25	28	5	9	17	123

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 12:** Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

#### 2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

##### Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
<b>Total mineurs</b>	<b>13</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>41</b>
Suisses	8	22	0	2	0	0	32
Étrangers	5	3	0	0	1	0	9
résidents	2	2	0	0	1	0	5
asile	0	1	0	0	0	0	1
autres	3	0	0	0	0	0	3
<b>Total adultes</b>	<b>103</b>	<b>78</b>	<b>34</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>222</b>
Suisses	55	52	19	4	2	0	132
Étrangers	48	26	15	0	1	0	90
résidents	10	11	4	0	1	0	26
asile	0	2	3	0	0	0	5
autres	38	13	8	0	0	0	59

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 13:** Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

#### 2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

##### Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
<b>Total mineurs</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	6	0	0	0	0	0	6
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	6	0	0	0	0	0	6
<b>Total adultes</b>	<b>133</b>	<b>18</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>161</b>
Suisses	8	0	0	0	0	0	8
Étrangers	125	18	5	4	1	0	153
résidents	8	2	0	0	0	0	10
asile	6	0	1	1	0	0	8
autres	111	16	4	3	1	0	135

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 14:** Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

#### 2.4.5 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

##### Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	965	184	43	196	9	0

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 15:** Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

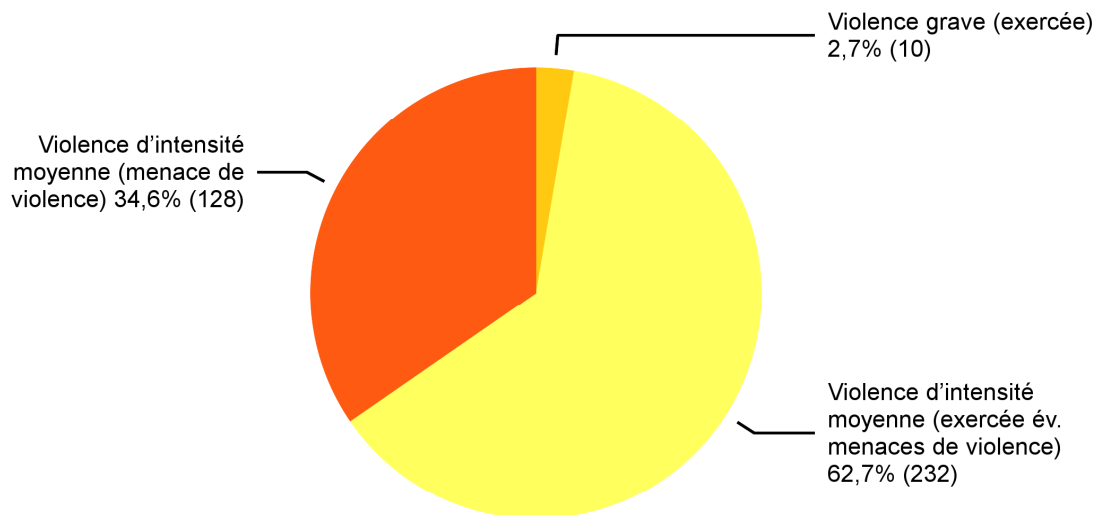
### 3 Partie détaillée

#### 3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

##### 3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

###### Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

**Figure 14:** Infractions de violence: répartition selon le type de violence

### 3.1.2 *Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions*

#### Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2014		2015		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total violence</b>	<b>388</b>	<b>92,8%</b>	<b>370</b>	<b>88,9%</b>	<b>-5%</b>
<b>Violence grave (exercée)</b>	<b>16</b>	<b>87,5%</b>	<b>10</b>	<b>100,0%</b>	<b>-38%</b>
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	0	–	3	100,0%	–
Homicides avec arme à feu	0	–	2	100,0%	–
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	–	0	–	0%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Homicides avec violence physique	0	–	1	100,0%	–
Homicides autre instrument	0	–	0	–	0%
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	8	87,5%	5	100,0%	-38%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	–	2	100,0%	–
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	1	0,0%	0	–	-100%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	1	100,0%	0	–	-100%
Lés. corp. graves avec violence physique	6	100,0%	3	100,0%	-50%
Lés. corp. graves autre instrument	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (Art. 190)	8	87,5%	2	100,0%	-75%
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	–	0	–	0%
<b>Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)</b>	<b>253</b>	<b>92,9%</b>	<b>232</b>	<b>89,7%</b>	<b>-8%</b>
Lésions corporelles simples (Art. 123)	101	94,1%	86	86,0%	-15%
Voies de fait (Art. 126)	78	93,6%	76	96,1%	-3%
Participation à rixe (Art. 133) <sup>1</sup>	0	–	12	58,3%	–
Participation à agression (Art. 134) <sup>1</sup>	1	0,0%	11	72,7%	1 000%
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	7	71,4%	3	100,0%	-57%
Contrainte (Art. 181)	31	96,8%	19	100,0%	-39%
Mariage forcé (Art. 181a)	0	–	0	–	0%
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	3	66,7%	3	100,0%	0%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	–	0	–	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	13	100,0%	7	100,0%	-46%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	19	89,5%	15	93,3%	-21%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	–	0	–	0%
<b>Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)</b>	<b>119</b>	<b>93,3%</b>	<b>128</b>	<b>86,7%</b>	<b>8%</b>
Menaces (Art. 180)	113	96,5%	120	90,0%	6%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	6	33,3%	8	37,5%	33%

© OFS, Neuchâtel 2016

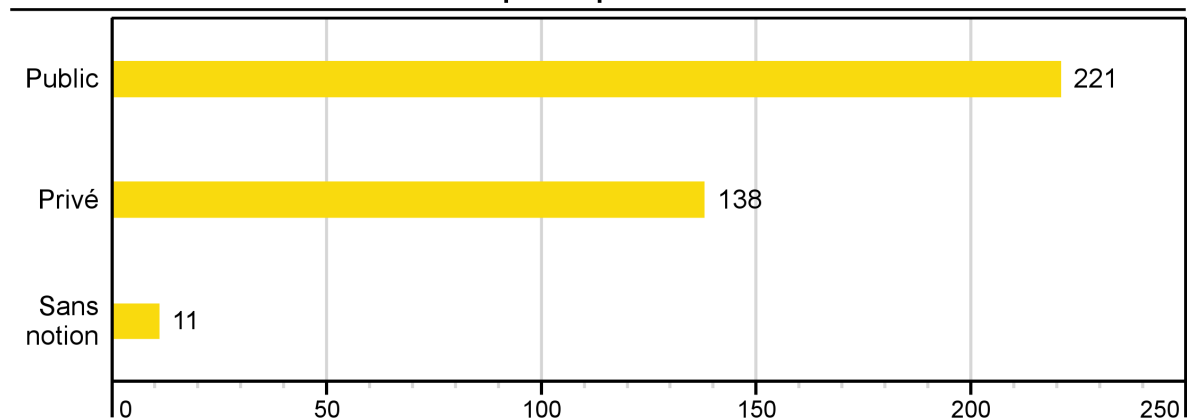
**Tableau 16:** Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

<sup>1</sup> Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

### 3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

#### 3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

##### **Infractions de violence selon l'endroit: public-privé**



État de la base de données: 11.2.2016

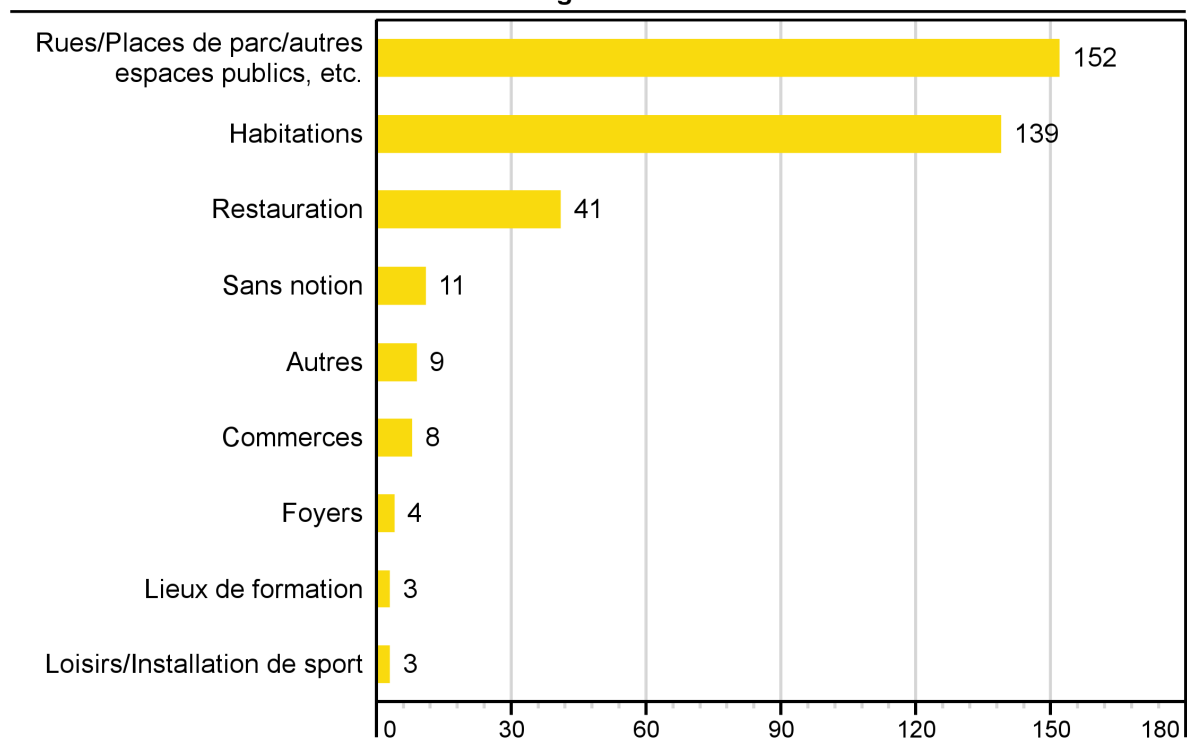
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

**Figure 15:** Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

#### 3.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

##### **Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées**



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

**Figure 16:** Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

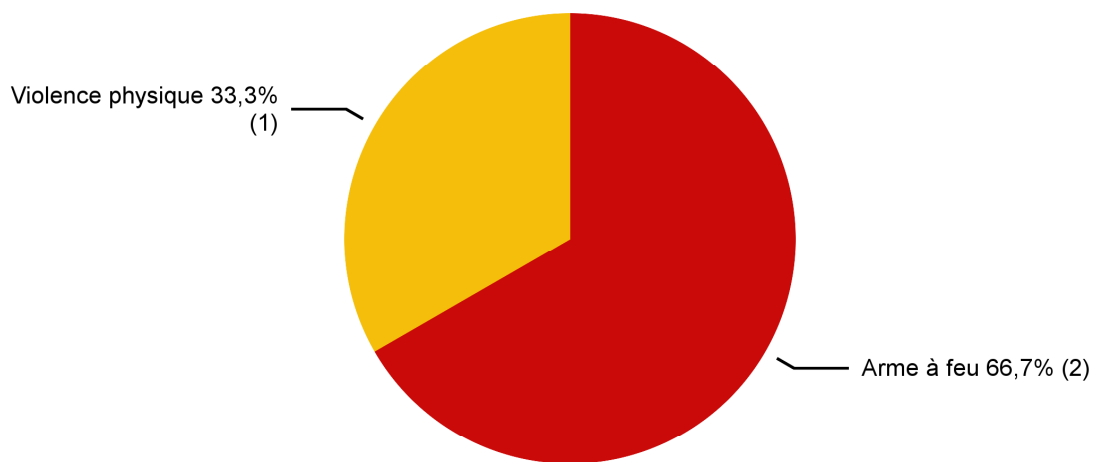
Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

### 3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

#### 3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

##### Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

---



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

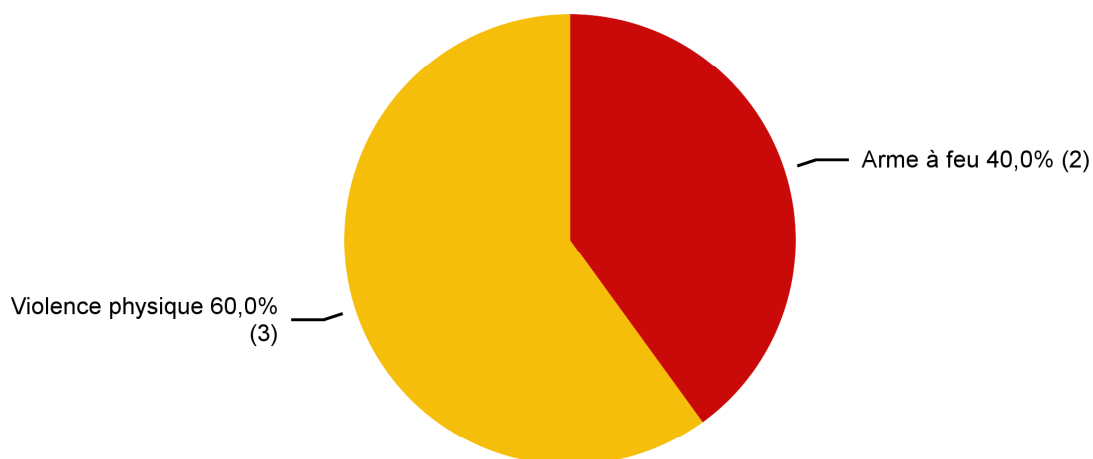
© OFS, Neuchâtel 2016

**Figure 17:** Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

#### 3.1.4.2 Lésions corporelles graves

##### Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

---



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

**Figure 18:** Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



### 3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

#### Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
<b>Total violence</b>	<b>241</b>	<b>24</b>	<b>31</b>	<b>186</b>	<b>190</b>	<b>83</b>	<b>57</b>
<b>Violence grave (exercée)</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	2	0	0	2	2	0	0
Homicides arme à feu	1	0	0	1	1	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	1	0	0	1	1	0	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	7	4	0	3	7	1	1
Lés. corp. grav. arme à feu	1	0	0	1	1	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	6	4	0	2	6	1	1
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	2	0	0	2	2	2	2
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)</b>	<b>177</b>	<b>18</b>	<b>29</b>	<b>130</b>	<b>142</b>	<b>66</b>	<b>42</b>
Lésions corporelles simples (Art. 123)	73	10	7	56	57	27	17
Voies de fait (Art. 126)	66	5	9	52	55	20	18
Participation à rixe (Art. 133)	7	0	6	1	7	6	2
Participation à agression (Art. 134)	8	3	1	4	5	1	1
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	3	0	2	1	3	2	1
Contrainte (Art. 181)	20	1	5	14	16	8	7
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	3	0	0	3	3	0	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	7	2	0	5	5	5	2
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	13	0	5	8	11	5	2
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)</b>	<b>112</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>95</b>	<b>88</b>	<b>37</b>	<b>30</b>
Menaces (Art. 180)	109	5	11	93	85	35	29
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	3	0	1	2	3	2	1

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

### 3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

#### Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
<b>Total violence</b>	<b>273</b>	<b>26</b>	<b>32</b>	<b>214</b>	<b>156</b>	<b>116</b>	<b>1</b>
<b>Violence grave (exercée)</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	3	0	0	3	2	1	0
Homicides avec arme à feu	2	0	0	2	2	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	1	0	0	1	0	1	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	5	0	1	4	4	1	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	2	0	0	2	2	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	3	0	1	2	2	1	0
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	2	0	2	0	0	2	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)</b>	<b>191</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>147</b>	<b>108</b>	<b>83</b>	<b>0</b>
Lésions corporelles simples (Art. 123)	85	9	10	66	56	29	0
Voies de fait (Art. 126)	76	6	8	62	39	37	0
Participation à rixe (Art. 133)	5	0	0	5	4	1	0
Participation à agression (Art. 134)	8	4	0	4	6	2	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	3	0	1	2	0	3	0
Contrainte (Art. 181)	18	1	3	14	6	12	0
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	4	1	0	3	2	2	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	7	2	1	4	1	6	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	10	0	1	9	10	0	0
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)</b>	<b>137</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>118</b>	<b>75</b>	<b>61</b>	<b>1</b>
Menaces (Art. 180)	129	6	9	113	69	59	1
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	8	1	2	5	6	2	0

© OFS, Neuchâtel 2016

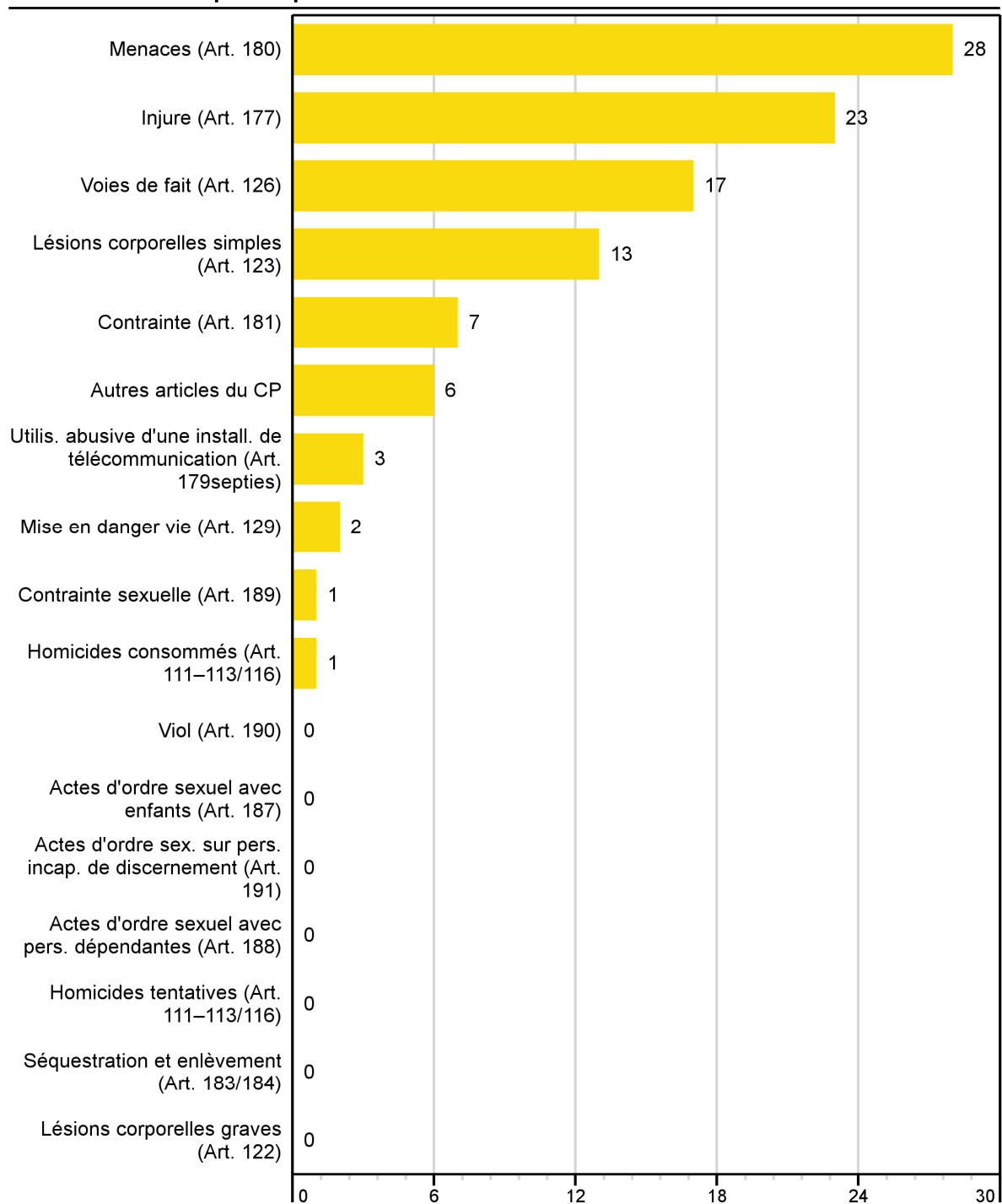
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

## 3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

### 3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

#### Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

### 3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

#### Violences domestiques: évolution des infractions

	2014	2015	Différence
	Infractions	Infractions	
<b>Total infractions de violences domestiques</b>	<b>147</b>	<b>101</b>	<b>-31%</b>
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	1	–
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	0	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	1	0	-100%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	27	13	-52%
Voies de fait (Art. 126)	22	17	-23%
Mise en danger vie (Art. 129)	5	2	-60%
Injure (Art. 177)	29	23	-21%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 <sup>septies</sup> )	2	3	50%
Menaces (Art. 180)	32	28	-13%
Contrainte (Art. 181)	10	7	-30%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	1	0	-100%
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	3	0	-100%
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	3	1	-67%
Viol (Art. 190)	4	0	-100%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	0	0%
Autres articles du CP <sup>2</sup>	8	6	-25%

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 19:** Violences domestiques: évolution des infractions

La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 21% de ces infractions.

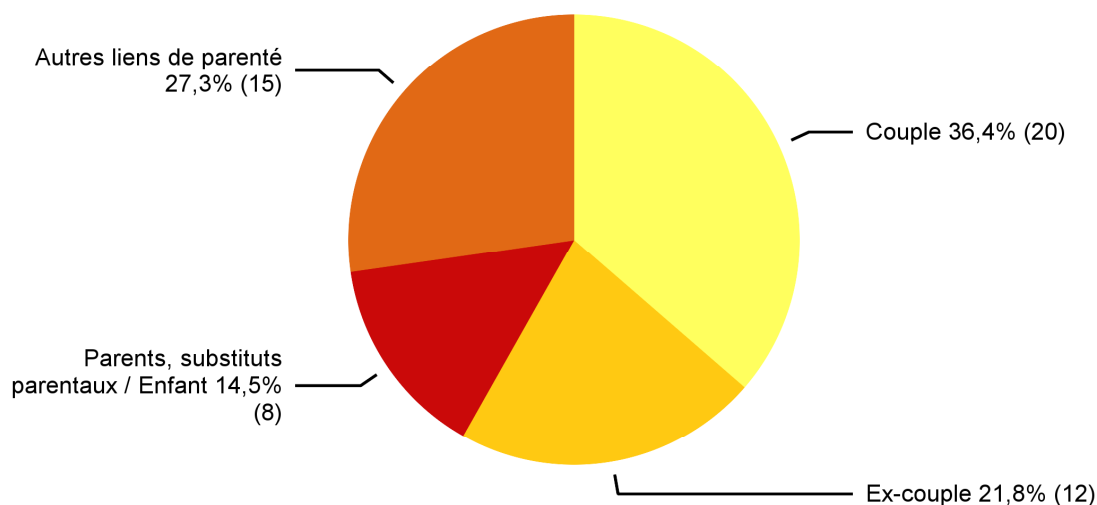
La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

<sup>2</sup> Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260<sup>bis</sup> CP).

### 3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

#### Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

---



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

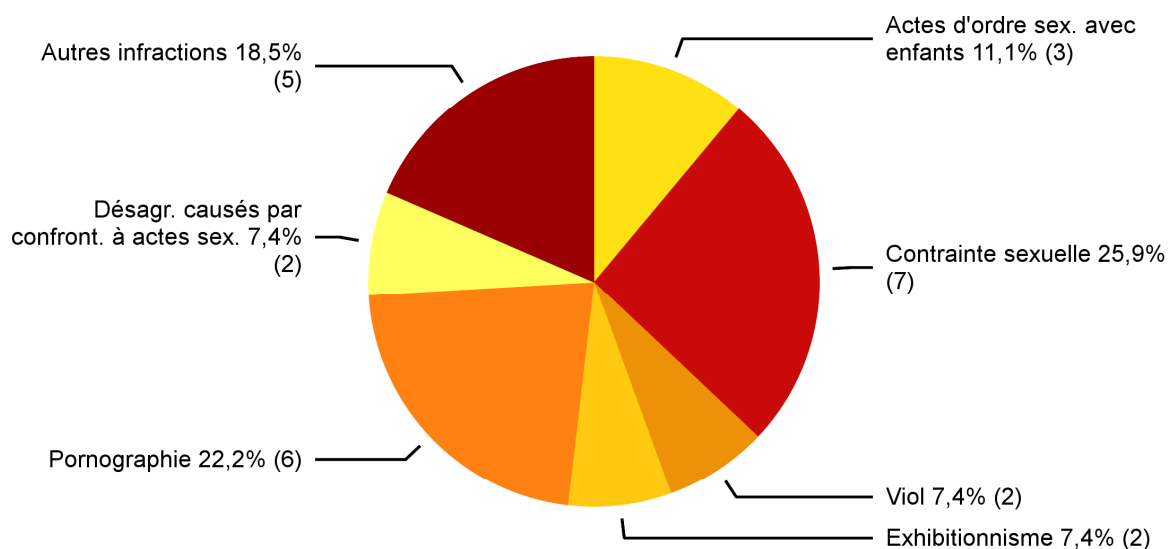
**Figure 20:** Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

### 3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

#### 3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

##### Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

**Figure 21:** Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

#### 3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

##### Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

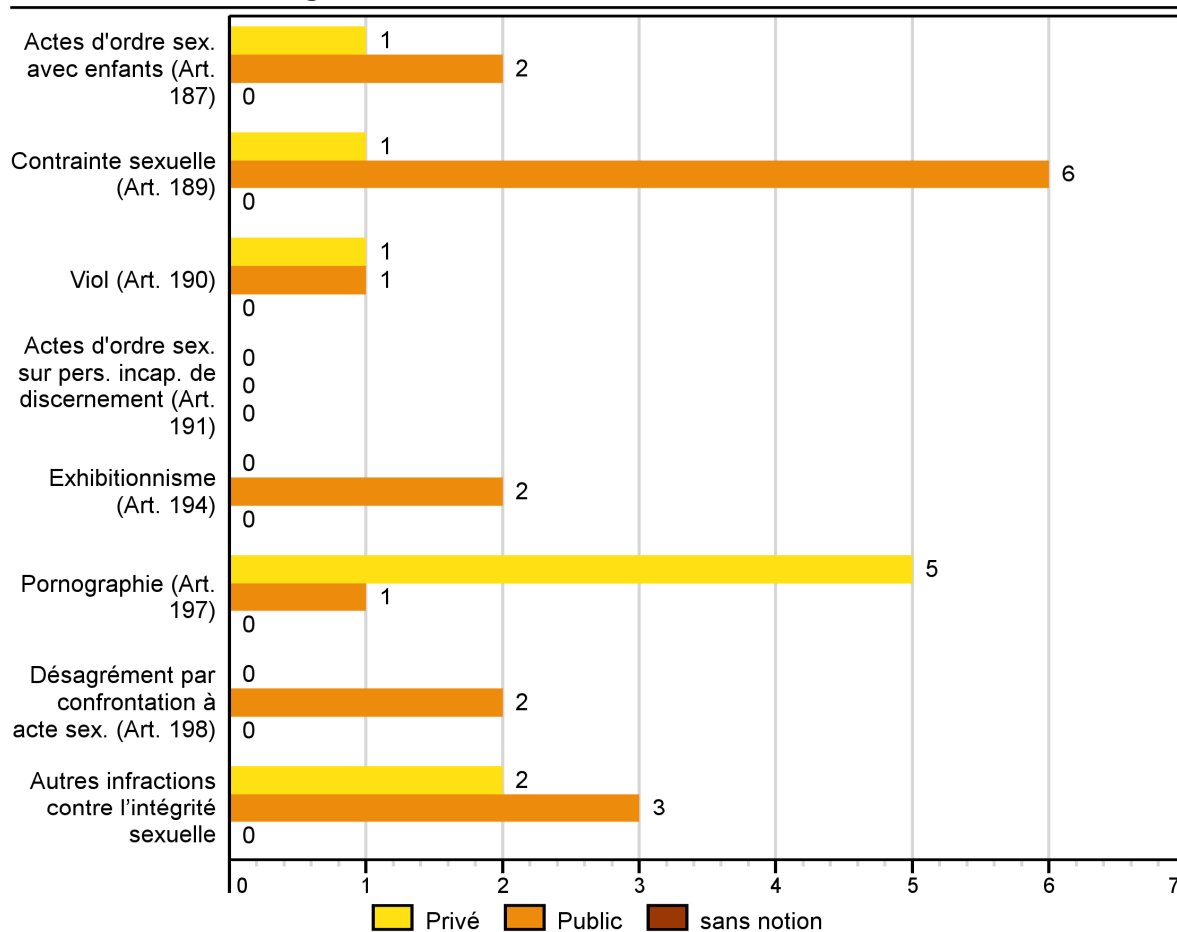
	2014		2015		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total intégrité sexuelle</b>	<b>52</b>	<b>96,2%</b>	<b>27</b>	<b>81,5%</b>	<b>-48%</b>
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	13	100,0%	3	33,3%	-77%
Conainte sexuelle (Art. 189)	13	100,0%	7	100,0%	-46%
Viol (Art. 190)	8	87,5%	2	100,0%	-75%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	2	50,0%	0	–	-100%
Exhibitionnisme (Art. 194)	2	100,0%	2	50,0%	0%
Pornographie (Art. 197)	8	100,0%	6	83,3%	-25%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	5	100,0%	2	100,0%	-60%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	1	100,0%	5	80,0%	400%

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 20:** Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

### 3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

#### Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

**Figure 22:** Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

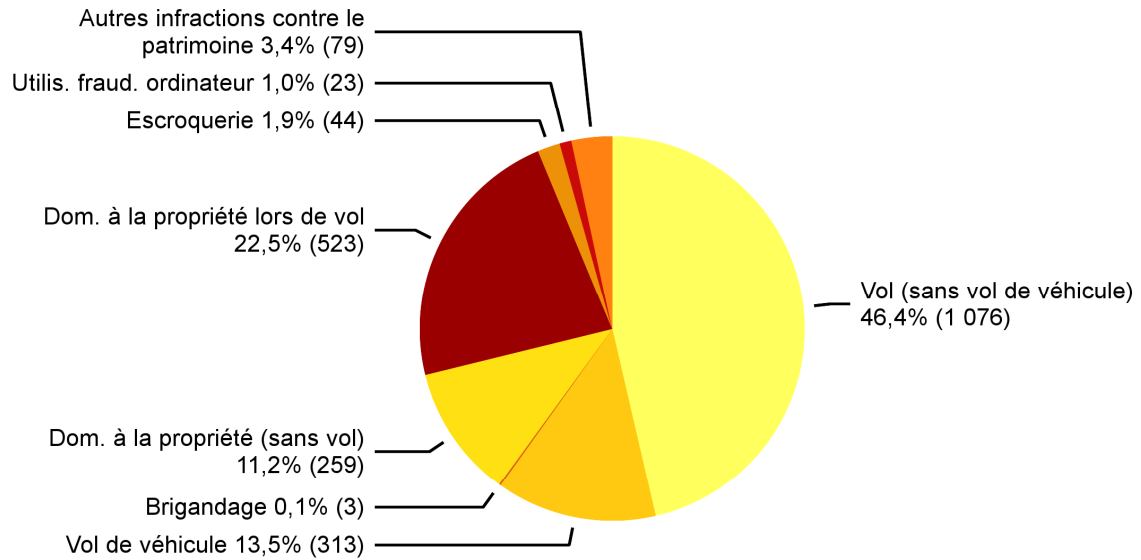
Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

### 3.4 Infractions contre le patrimoine

#### 3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

##### Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

---



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

**Figure 23:** Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).



### 3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

#### Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

	2014		2015		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total patrimoine</b>	<b>2 478</b>	<b>24,3%</b>	<b>2 320</b>	<b>26,6%</b>	<b>-6%</b>
Apprpr. illégitime (Art. 137)	30	43,3%	28	35,7%	-7%
Abus de confiance (Art. 138)	25	84,0%	18	83,3%	-28%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	1 185	25,4%	1 076	26,2%	-9%
Vol de véhicule (Art. 139)	408	4,7%	313	9,9%	-23%
Brigandage (Art. 140)	7	71,4%	3	100,0%	-57%
Soustraction de chose (Art. 141)	1	100,0%	1	100,0%	0%
Soustraction de données (Art. 143)	0	–	3	0,0%	–
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	0	–	0	–	0%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	275	17,1%	259	23,6%	-6%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	452	32,5%	523	32,3%	16%
Escroquerie (Art. 146)	43	39,5%	44	47,7%	2%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	23	34,8%	23	17,4%	0%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	4	100,0%	6	100,0%	50%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	2	50,0%	3	33,3%	50%
Extorsion et chantage (Art. 156)	6	33,3%	8	37,5%	33%
Gestion déloyale (Art. 158)	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Détournement de salaire (Art. 159)	0	–	1	100,0%	–
Recel (Art. 160)	9	100,0%	6	83,3%	-33%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	0	–	0	–	0%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	0	–	0	–	0%
Autres infractions contre le patrimoine	6	83,3%	4	75,0%	-33%

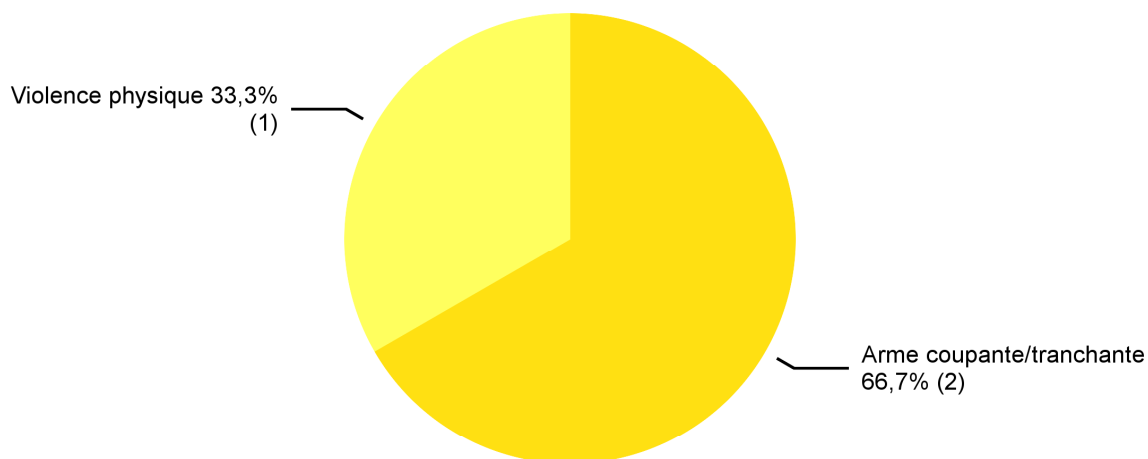
© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 21:** Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

### 3.5 Brigandage

#### 3.5.1 Brigandage selon l'instrument

##### Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

#### 3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

##### Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2014		2015		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
<b>Total brigandage (Art. 140)</b>	<b>7</b>	<b>71,4%</b>	<b>3</b>	<b>100,0%</b>	<b>-57%</b>
Arme à feu	5	80,0%	0	–	-100%
Arme coupante / tranchante	1	100,0%	2	100,0%	100%
Arme contondante / d'estoc	0	–	0	–	0%
Violence physique	1	0,0%	1	100,0%	0%
Menaces verbales	0	–	0	–	0%
Autres instruments	0	–	0	–	0%
Instrument inconnu	0	–	0	–	0%

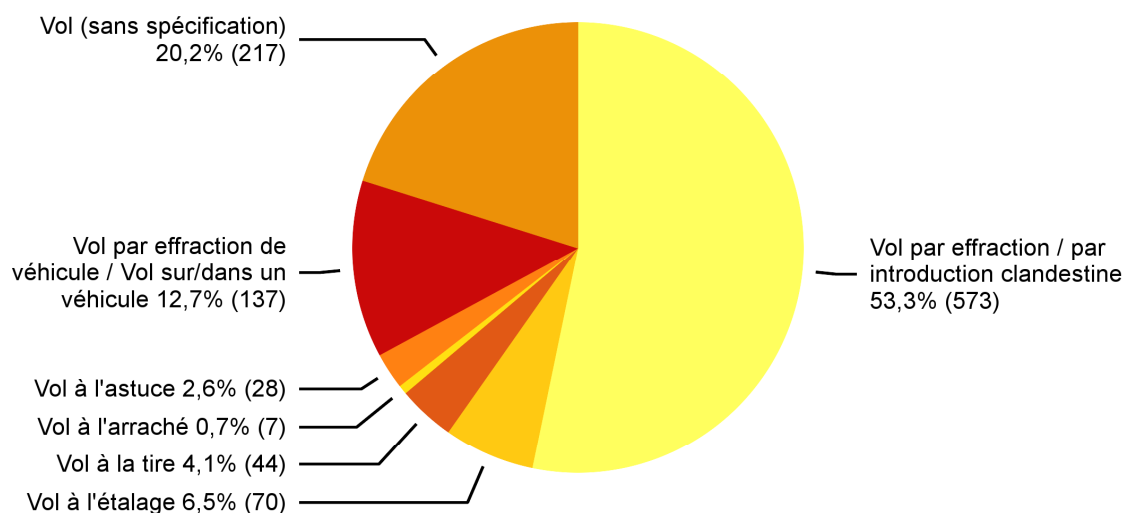
© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 22: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

## 3.6 Vol

### 3.6.1 Répartition selon le type de vol

#### Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

**Figure 25:** Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

### 3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

#### Type de vol: élucidation et évolution des infractions

	2014		2015		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
<b>Total vols (sans vols de véhicule)</b>	<b>1 185</b>	<b>25,4%</b>	<b>1 076</b>	<b>26,2%</b>	<b>-9%</b>
Vol (sans spécification)	254	16,5%	217	15,7%	-15%
Vol par effraction	443	32,7%	473	32,8%	7%
Vol par introduction clandestine	113	14,2%	100	7,0%	-12%
Vol à l'étalage	87	77,0%	70	75,7%	-20%
Vol à l'arraché	6	16,7%	7	14,3%	17%
Vol à la tire	92	8,7%	44	6,8%	-52%
Vol à l'astuce	31	16,1%	28	21,4%	-10%
Vol par effraction de véhicule	50	16,0%	29	3,4%	-42%
Vol sur/dans un véhicule	109	8,3%	108	20,4%	-1%
Vol au préjudice d'un colocataire	0	–	0	–	0%

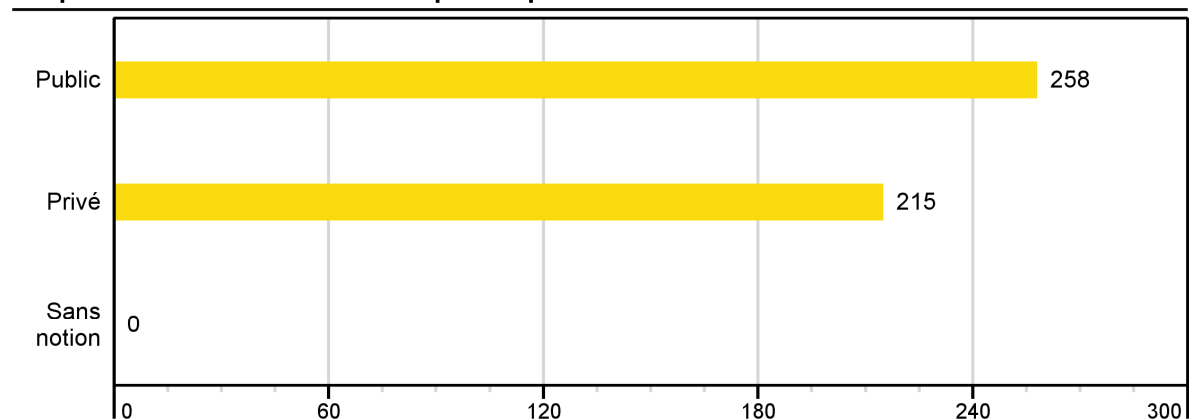
© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 23:** Type de vol: élucidation et évolution des infractions

### 3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

#### 3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

##### Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

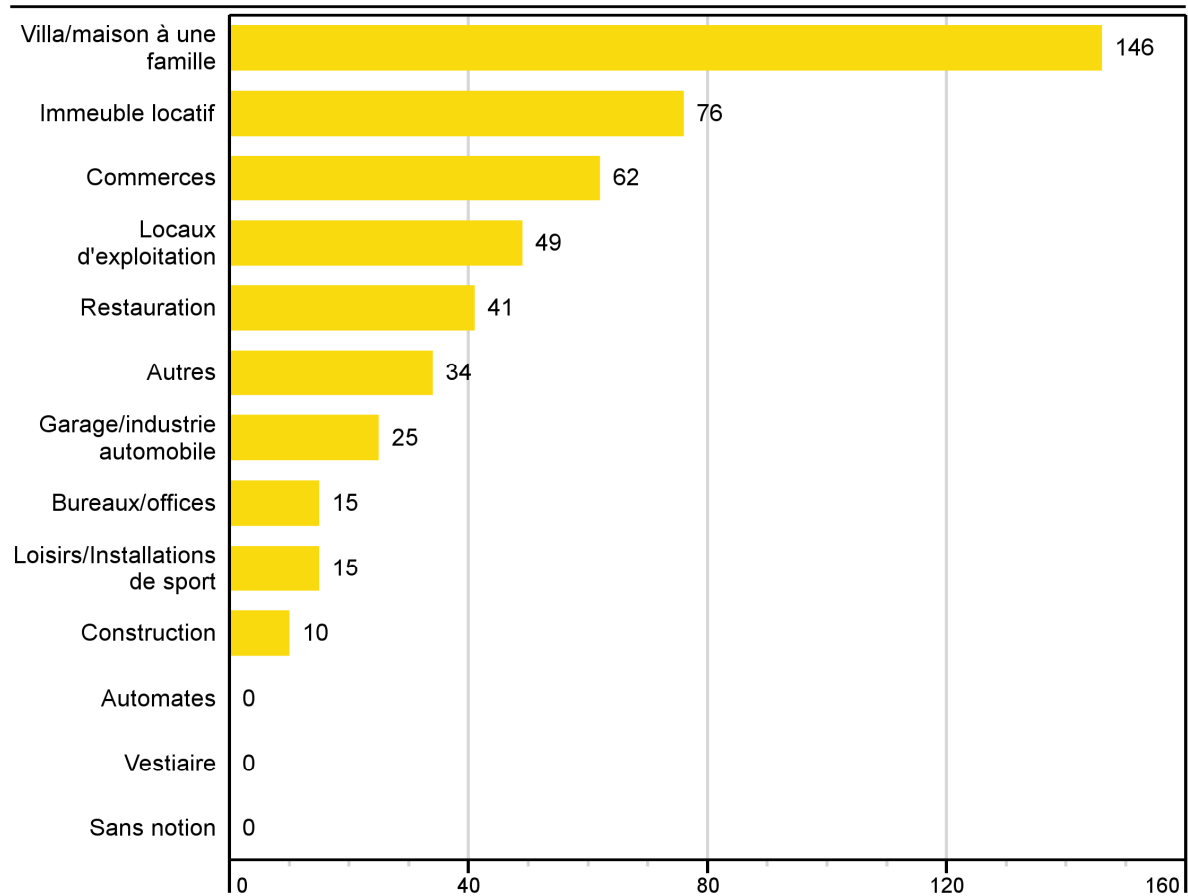
**Figure 26:** Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

### 3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

#### Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

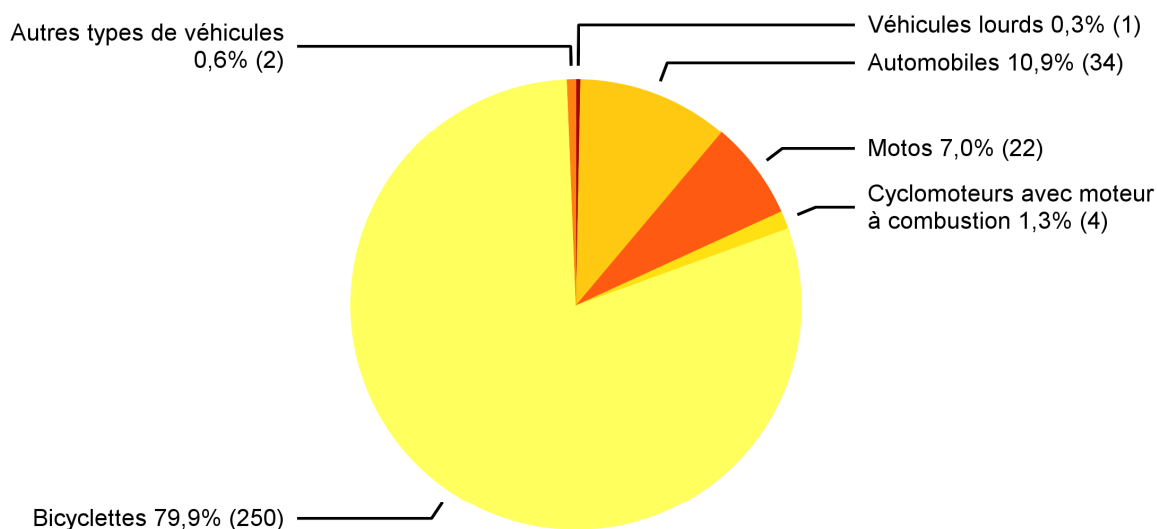
© OFS, Neuchâtel 2016

**Figure 27:** Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

### 3.7 Vol de véhicule

#### 3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

##### Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

**Figure 28:** Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

#### 3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

##### Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2014		2015		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total vols de véhicules</b>	<b>408</b>	<b>4,7%</b>	<b>313</b>	<b>9,9%</b>	<b>-23%</b>
Véhicules lourds	1	100,0%	1	0,0%	0%
Automobiles	26	11,5%	34	35,3%	31%
Motos	20	15,0%	22	27,3%	10%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	11	0,0%	4	50,0%	-64%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	0	–	0	–	0%
Bicyclettes	340	1,8%	250	4,4%	-26%
Autres véhicules	10	60,0%	2	0,0%	-80%

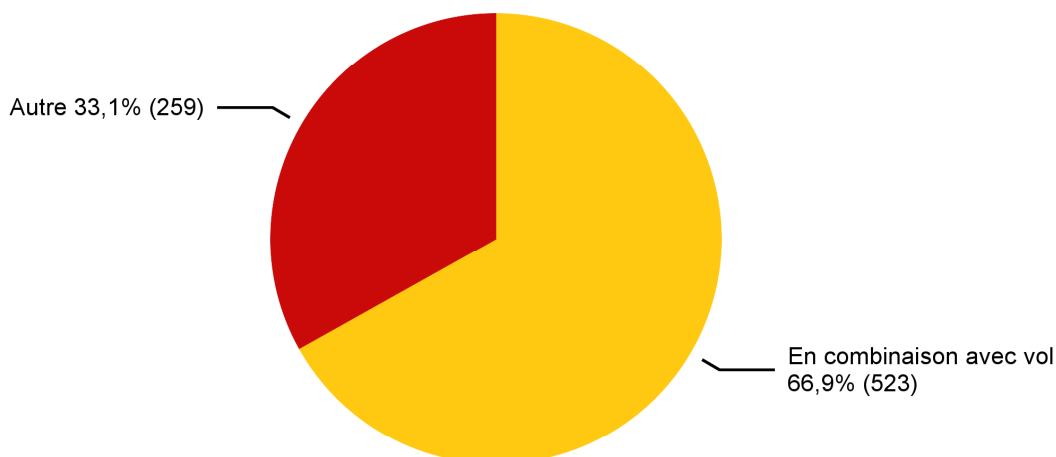
© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 24:** Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

### 3.8 Dommages à la propriété

#### 3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

##### Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

**Figure 29:** Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégal, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

#### 3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

##### Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

	2014		2015		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
<b>Total dommages à la propriété</b>	<b>727</b>	<b>26,7%</b>	<b>782</b>	<b>29,4%</b>	<b>8%</b>
En combinaison avec vol	452	32,5%	523	32,3%	16%
Vandalisme	–	–	–	–	–
Autre	275	17,1%	259	23,6%	-6%

© OFS, Neuchâtel 2016

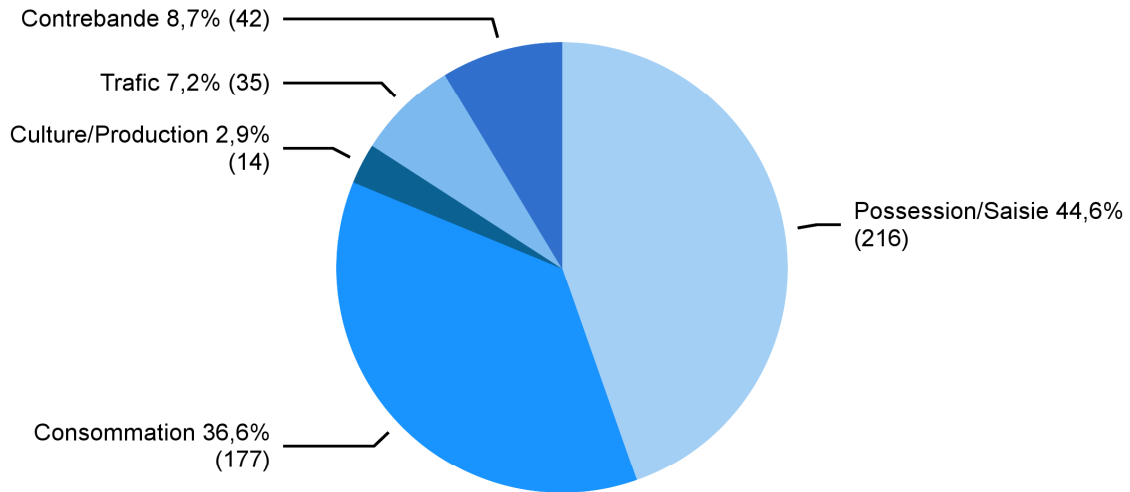
**Tableau 25:** Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

### 3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

#### 3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

##### Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

---



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

**Figure 30:** Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.



### 3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

#### Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2014		2015		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total infractions à la LStup</b>	<b>270</b>	<b>98,5%</b>	<b>484</b>	<b>97,7%</b>	<b>79%</b>
<b>Total possession/saisie</b>	<b>143</b>	<b>97,2%</b>	<b>216</b>	<b>95,4%</b>	<b>51%</b>
Possession/saisie contravention	0	–	0	–	0%
Possession/saisie délit	139	97,1%	212	95,3%	53%
Possession/saisie crime	4	100,0%	4	100,0%	0%
<b>Total consommation</b>	<b>88</b>	<b>100,0%</b>	<b>177</b>	<b>100,0%</b>	<b>101%</b>
<b>Total culture/production</b>	<b>7</b>	<b>100,0%</b>	<b>14</b>	<b>100,0%</b>	<b>100%</b>
Culture/production contravention	0	–	0	–	0%
Culture/production délit	7	100,0%	12	100,0%	71%
Culture/production crime	0	–	2	100,0%	–
<b>Total trafic</b>	<b>28</b>	<b>100,0%</b>	<b>35</b>	<b>100,0%</b>	<b>25%</b>
Trafic délit	16	100,0%	22	100,0%	38%
Trafic crime	12	100,0%	13	100,0%	8%
<b>Total contrebande</b>	<b>4</b>	<b>100,0%</b>	<b>42</b>	<b>97,6%</b>	<b>950%</b>
Importation, exportation, transit délit	4	100,0%	41	97,6%	925%
Importation, exportation, transit crime	0	–	1	100,0%	–

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 26:** Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

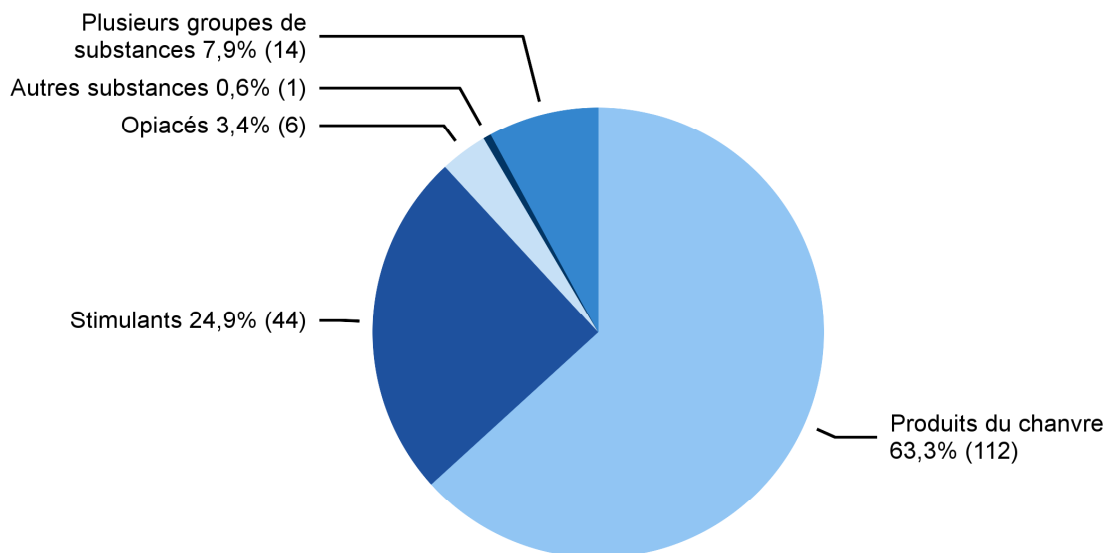
### 3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

#### 3.9.3.1 Consommation par substances

##### Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

---



État de la base de données: 11.2.2016

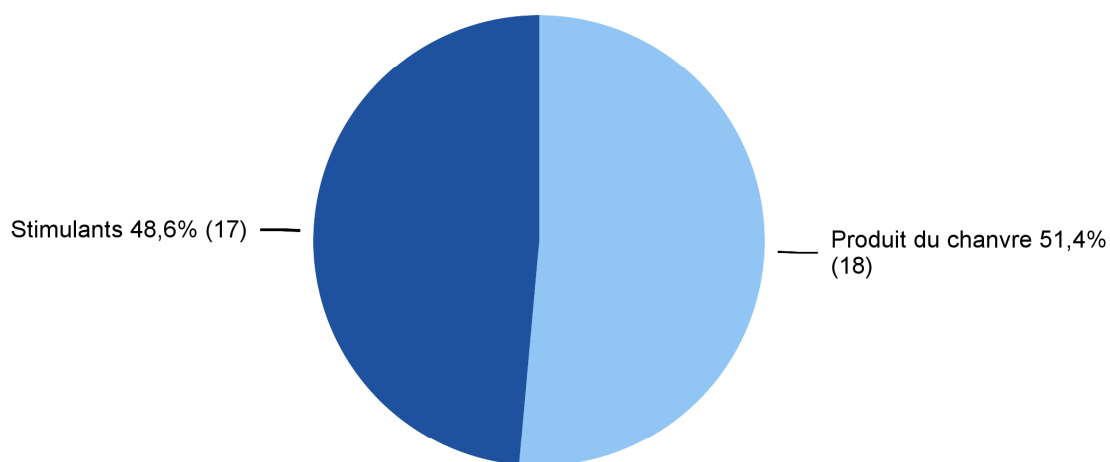
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

**Figure 31:** Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

### 3.9.3.2 Trafic par substances

#### Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

### 3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

#### 3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

##### Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+	sans notion
Suisses	99	0	2	23	12	18	10	18	13	1	1	1
Étrangers	39	0	0	7	2	8	11	8	2	1	0	0
résidents	12	0	0	4	1	3	2	0	2	0	0	0
asile	6	0	0	1	0	1	2	1	0	1	0	0
autres	21	0	0	2	1	4	7	7	0	0	0	0
Suissesses	12	0	0	3	1	0	0	5	2	0	1	0
Étrangères	2	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0
résidents	2	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

### 3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

#### Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	16	0	1	3	2	5	2	2	0	0	0	1
Étrangers	17	0	0	0	1	2	7	4	2	1	0	0
résidents	9	0	0	0	1	1	2	3	1	1	0	0
asile	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
autres	7	0	0	0	0	1	4	1	1	0	0	0
Suissesses	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Étrangères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
résidents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 28:** Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

### 3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

#### Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
<b>Total mineurs</b>	<b>38</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>41</b>
Suisses	30	2	0	0	0	0	32
Étrangers	8	0	0	1	0	0	9
résidents	4	0	0	1	0	0	5
asile	1	0	0	0	0	0	1
autres	3	0	0	0	0	0	3
<b>Total adultes</b>	<b>184</b>	<b>34</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>222</b>
Suisses	109	20	2	0	1	0	132
Étrangers	75	14	1	0	0	0	90
résidents	17	9	0	0	0	0	26
asile	3	2	0	0	0	0	5
autres	55	3	1	0	0	0	59

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 29:** Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

### 3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

#### Décès dus à la drogue: évolution

	2014	2015	Différence
Hommes	0	0	0%
Femmes	0	0	0%
Adultes	0	0	0%
Mineurs	0	0	0%
Suisses/esses	0	0	0%
Étrangers/ères	0	0	0%
<b>Total décès dus à la drogue</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 30:** Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée, mais certainement pas dans tous les cas. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

### 3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

#### Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

	affaires	pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	plantes
<b>Produits de chanvre</b>					
Graines de cannabis	–	–	–	–	–
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	–	–	–	–	–
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	11	–	0,004	–	57
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	–	–	–	–	–
Haschisch	54	3	0,827	–	–
Huile de haschisch	–	–	–	–	–
Marijuana	112	32	1,314	–	385
Cannabinoïdes de synthèse	–	–	–	–	–
<b>Stimulants</b>					
Amphétamine	8	–	0,022	–	–
Crack	–	–	–	–	–
Ecstasy	4	14	0,000	–	–
Khat	2	–	46,118	–	–
Feuilles de coca	–	–	–	–	–
Cocaïne	22	–	0,455	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	–	–	–	–	–
Méphédrone	–	–	–	–	–
MDPV	–	–	–	–	–
<b>Opiacés</b>					
Héroïne	5	–	0,110	–	–
Morphine-/héroïne-base	–	–	–	–	–
Opium	–	–	–	–	–
Méthadone	–	–	–	–	–
Autres produits de substitution	–	–	–	–	–
<b>Hallucinogènes</b>					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	3	1	0,694	–	–
LSD	3	8	–	–	–
Mescaline	–	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	–	–	–	–	–
<b>Autres substances</b>					
GHB/GBL	–	–	–	–	–
Autres substances stupéfiantes	2	–	0,001	10	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	–	–	–	–	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	–	–	–	–	–
Substances de coupage	–	–	–	–	–
Substance pas encore connue	–	–	–	–	–

© OFS, Neuchâtel 2016

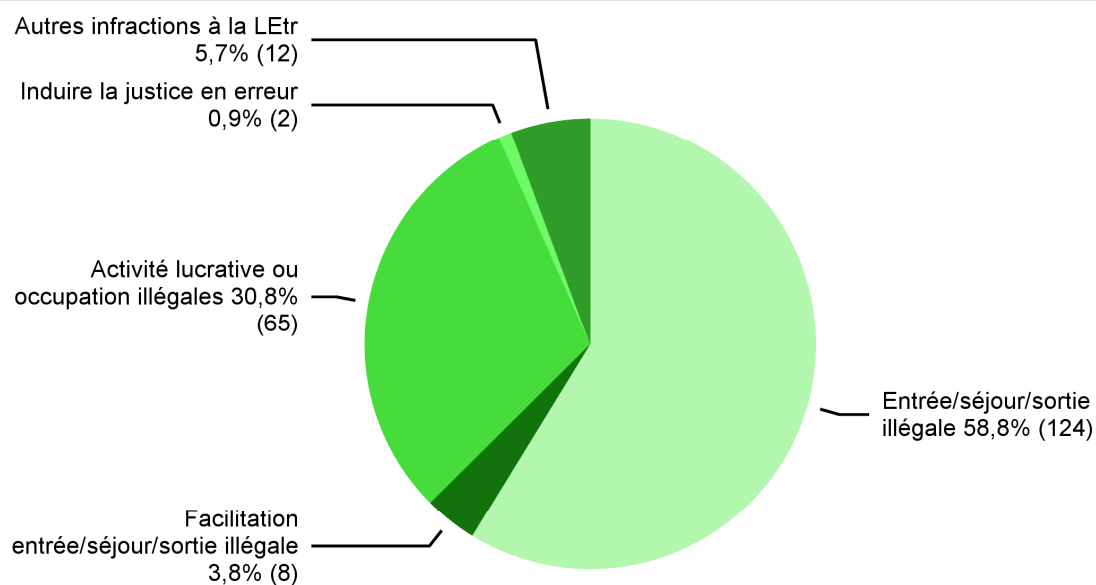
**Tableau 31:** Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

### 3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

#### 3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

##### Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

---



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

**Figure 33:** Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

### 3.10.2 Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

#### Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2014		2015		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total infractions à la LEtr</b>	<b>196</b>	<b>100,0%</b>	<b>211</b>	<b>100,0%</b>	<b>8%</b>
<b>Total entrée/séjour/sortie illégal</b>	<b>132</b>	<b>100,0%</b>	<b>124</b>	<b>100,0%</b>	<b>-6%</b>
Viol. des dispo. sur l'entrée	24	100,0%	34	100,0%	42%
Séjour illégal	105	100,0%	90	100,0%	-14%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	3	100,0%	0	–	-100%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	–	0	–	0%
<b>Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.</b>	<b>10</b>	<b>100,0%</b>	<b>8</b>	<b>100,0%</b>	<b>-20%</b>
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	10	100,0%	8	100,0%	-20%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	–	0	–	0%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	–	0	–	0%
<b>Total activité lucrative ou occupation illégales</b>	<b>49</b>	<b>100,0%</b>	<b>65</b>	<b>100,0%</b>	<b>33%</b>
Exercer une activité lucrative sans autoris.	43	100,0%	58	100,0%	35%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	–	0	–	0%
Occupation d'étrangers non autorisée	6	100,0%	7	100,0%	17%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	–	0	–	0%
Changement d'emploi sans autoris.	0	–	0	–	0%
<b>Total induire la justice en erreur</b>	<b>0</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>100,0%</b>	<b>–</b>
Fausses indications/dissimulation de faits	0	–	2	100,0%	–
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	–	0	–	0%
<b>Total autres infractions à la LEtr</b>	<b>5</b>	<b>100,0%</b>	<b>12</b>	<b>100,0%</b>	<b>140%</b>
Non-respect assign. lieu de résidence	2	100,0%	6	100,0%	200%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	3	100,0%	0	–	-100%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	–	0	–	0%
Non-respect des conditions de l'autorisation	0	–	6	100,0%	–
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	–	0	–	0%
Autres infractions à la LEtr	0	–	0	–	0%

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 32:** Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions



## 4 Évolution

### 4.1 Tableaux

#### 4.1.1 Infractions selon la loi

##### Infractions selon la loi

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Code pénal (CP)	2 986	3 336	3 693	4 368	4 532	3 604	3 608
Loi sur les stupéfiants (LStup)	481	601	564	618	618	270	484
Loi sur les étrangers (LEtr)	114	80	72	131	188	196	211

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 33:** Infractions selon la loi

#### 4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

##### Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Total général du Code pénal</b>	<b>2 986</b>	<b>3 336</b>	<b>3 693</b>	<b>4 368</b>	<b>4 532</b>	<b>3 604</b>	<b>3 608</b>
<b>Total vie et intégrité corporelle</b>	<b>232</b>	<b>240</b>	<b>256</b>	<b>230</b>	<b>234</b>	<b>204</b>	<b>204</b>
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	0	1	0	0	0	1
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	0	1	0	1	0	2
Lésions corporelles graves (Art. 122)	5	2	7	8	6	8	5
Lésions corporelles simples (Art. 123)	106	104	148	117	116	101	86
<b>Total patrimoine</b>	<b>2 067</b>	<b>2 338</b>	<b>2 547</b>	<b>3 092</b>	<b>3 093</b>	<b>2 478</b>	<b>2 320</b>
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	934	1 111	1 263	1 671	1 600	1 185	1 076
dont vol par effraction	289	396	432	565	603	443	473
dont vol à l'arrachée	2	2	7	9	13	6	7
Vol de véhicule (Art. 139) <sup>3</sup>	293	341	366	379	360	408	313
Brigandage (Art. 140)	7	5	10	24	15	7	3
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	434	361	324	286	320	275	259
Escroquerie (Art. 146)	33	31	65	35	61	43	44
Extorsion et chantage (Art. 156)	3	1	8	7	2	6	8
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	0	1	0	1	0	1	0
<b>Total honneur, domaine secret ou privé</b>	<b>131</b>	<b>145</b>	<b>171</b>	<b>162</b>	<b>234</b>	<b>189</b>	<b>226</b>
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	19	35	41	43	85	64	80
<b>Total liberté</b>	<b>393</b>	<b>499</b>	<b>559</b>	<b>711</b>	<b>778</b>	<b>596</b>	<b>744</b>
Menaces (Art. 180)	93	76	95	115	132	113	120
Contrainte (Art. 181)	12	8	15	10	16	31	19
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	1	4	9	6	3	3	3
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	9	17	10	14	26	20	24
<b>Total intégrité sexuelle</b>	<b>30</b>	<b>26</b>	<b>40</b>	<b>51</b>	<b>55</b>	<b>52</b>	<b>27</b>
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	12	13	10	20	16	13	3
Viol (Art. 190)	2	4	6	9	5	8	2
Exhibitionnisme (Art. 194)	3	1	3	6	2	2	2
Pornographie (Art. 197)	3	3	2	2	9	7	6
<b>Total danger collectif</b>	<b>48</b>	<b>31</b>	<b>52</b>	<b>41</b>	<b>22</b>	<b>19</b>	<b>19</b>
Incendie intentionnel (Art. 221)	20	11	22	7	9	3	5
<b>Total autorité publique</b>	<b>33</b>	<b>22</b>	<b>27</b>	<b>22</b>	<b>41</b>	<b>37</b>	<b>22</b>
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	15	11	17	14	20	19	15
<b>Total administration de la justice</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
Blanchiment d'argent (Art. 305 <sup>bis</sup> )	0	0	0	4	4	0	0
Autres Code pénal	50	32	40	51	66	24	39

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 34:** Titres du Code pénal et sélection d'infractions

<sup>3</sup> Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

#### 4.1.3 Code pénal: infractions par district

##### Code pénal: infractions par district

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Delémont	1 719	2 014	2 136	2 716	2 819	2 163	2 007
Porrentruy	1 015	1 027	1 142	1 326	1 318	1 193	1 255
Les Franches-Montagnes	252	295	415	326	395	248	346

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 35:** Code pénal: infractions par district

#### 4.1.4 Code pénal: infractions par commune

##### Code pénal: infractions par commune

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Delémont	1 035	1 192	1 351	1 653	1 580	1 251	1 024
Porrentruy	467	444	523	629	580	517	428
Haute-Sorne	200	276	271	306	298	268	327
Courrendlin	119	132	123	203	194	146	140
Courgenay	65	55	69	67	92	62	126
Saignelégier	119	118	134	136	185	85	113
Boncourt	78	87	88	83	65	98	109
Courtételle	93	101	58	165	116	85	107
Le Noirmont	49	74	100	56	64	51	98
Courroux	95	70	128	132	285	126	82
Val Terbi	39	65	59	58	85	82	79
Alle	58	39	49	95	101	66	76
Bonfol	42	19	23	19	23	17	62
Develier	20	61	63	29	38	73	62
Les Breuleux	28	20	54	61	52	25	53
Vendlincourt	12	14	6	12	9	11	53
Clos du Doubs	48	57	23	25	61	56	48
La Baroche	30	33	22	45	66	31	45
Grandfontaine	6	16	12	14	13	20	44
Basse-Allaine	31	43	90	51	61	32	41
Boécourt	12	23	18	26	45	17	40
Cornol	33	28	24	24	27	20	40
Fontenais	26	48	23	31	43	47	30
Haute-Ajoie	23	21	25	46	58	67	30
Muriaux	11	4	9	7	5	4	27
Pleigne	2	2	10	7	4	9	27
Les Bois	19	18	37	30	34	41	26
Bure	17	15	28	29	19	43	25
Fahy	18	38	35	49	23	38	24
Châtillon (JU)	10	12	3	7	12	8	21
Beurnevésin	8	5	7	11	18	19	20
Courchavon	3	3	6	18	12	6	16
Movelier	10	11	12	15	18	15	16
Soyhières	43	35	5	23	66	28	16
Rebeuvelier	4	8	–	8	1	6	14
Coeuve	18	18	21	7	16	23	12
Corban	9	4	–	1	7	6	12
Courchapoix	2	3	2	8	6	9	12
Dampfreux	–	3	5	5	6	1	12
Ederswiler	–	8	11	19	7	7	9
Autres communes	84	113	166	158	137	88	62

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 36:** Code pénal: infractions par commune

#### 4.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

##### Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Total infractions à la LStup<sup>4</sup></b>	<b>481</b>	<b>601</b>	<b>564</b>	<b>618</b>	<b>618</b>	<b>270</b>	<b>484</b>
<b>Total possession/saisie</b>	<b>200</b>	<b>193</b>	<b>236</b>	<b>276</b>	<b>271</b>	<b>143</b>	<b>216</b>
Possession/saisie contravention	0	0	0	0	0	0	0
Possession/saisie délit	197	191	235	275	268	139	212
Possession/saisie crime	3	2	1	1	3	4	4
<b>Total consommation</b>	<b>252</b>	<b>337</b>	<b>289</b>	<b>310</b>	<b>319</b>	<b>88</b>	<b>177</b>
<b>Total culture/production</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>14</b>
Culture/production contravention	0	0	0	0	0	0	0
Culture/production délit	6	15	12	8	7	7	12
Culture/production crime	6	1	0	0	2	0	2
<b>Total trafic</b>	<b>8</b>	<b>54</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>11</b>	<b>28</b>	<b>35</b>
Trafic délit	7	48	11	13	9	16	22
Trafic crime	1	6	8	6	2	12	13
<b>Total contrebande</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>42</b>
Importation, exportation, transit délit	9	1	6	2	6	4	41
Importation, exportation, transit crime	0	0	2	3	2	0	1

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 37:** Infractions à la loi sur les stupéfiants

#### 4.1.6 Loi sur les stupéfiants: infractions par district

##### Loi sur les stupéfiants: infractions par district

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Delémont	154	243	184	194	234	114	269
Porrentruy	262	321	316	357	308	135	162
Les Franches-Montagnes	65	37	64	67	76	21	53

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 38:** Loi sur les stupéfiants: infractions par district

<sup>4</sup> Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

#### 4.1.7 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

##### Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Delémont	75	101	125	137	164	82	179
Boncourt	72	91	109	172	79	27	53
Porrentruy	48	103	63	57	91	45	51
Haute-Sorne	20	57	18	10	13	14	29
Saignelégier	29	13	21	21	18	8	17
Val Terbi	5	53	4	2	2	0	16
Le Noirmont	14	3	8	16	4	3	14
Courtételle	20	2	0	6	8	6	12
Clos du Doubs	7	36	2	3	10	7	11
Basse-Allaine	4	8	5	18	7	2	9
Courrendlin	19	4	11	12	11	6	9
Courroux	2	7	10	16	7	2	8
Haute-Ajoie	13	11	15	5	9	1	8
Les Breuleux	2	0	8	4	7	2	7
Fahy	25	16	39	52	36	12	6
La Baroche	7	10	18	20	11	4	6
Courgenay	3	8	10	4	6	12	5
Pleigne	0	0	0	9	6	0	5
Saint-Brais	3	0	2	8	0	0	5
Soyhières	7	7	4	2	6	0	5
Courtedoux	0	2	2	0	6	0	4
Beurnevésin	13	10	14	2	7	2	3
Les Bois	13	14	8	18	39	8	3
Muriaux	0	0	6	0	0	0	3
Soubey	2	0	4	0	0	0	3
Coeuve	0	0	4	2	0	0	2
Courchapoix	0	0	0	0	0	1	2
Develier	4	1	4	0	1	0	2
Fontenais	2	2	5	0	7	8	2
Rossemaison	2	4	0	0	0	3	2
Bure	52	8	4	10	21	0	1
Dampfreux	–	0	0	0	0	2	1
Les Genevez (JU)	0	0	0	0	0	0	1
Alle	2	2	4	2	8	5	0
Boécourt	0	0	0	0	0	0	0
Bonfol	1	6	8	0	4	0	0
Bourrignon	0	–	0	0	14	0	0
Châtillon (JU)	0	0	0	0	0	0	0
Corban	0	3	–	0	0	0	0
Cornol	1	4	2	0	4	6	0
Autres communes	14	15	27	10	12	2	0

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 39:** Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

#### 4.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers

##### Infractions à la loi sur les étrangers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Total général infractions à la LEtr</b>	<b>114</b>	<b>80</b>	<b>72</b>	<b>131</b>	<b>188</b>	<b>196</b>	<b>211</b>
<b>Total entrée/séjour/sortie illégal</b>	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>64</b>	<b>142</b>	<b>132</b>	<b>124</b>
Violation des dispositions sur l'entrée	9	1	4	2	16	24	34
Séjour illégal	13	17	26	61	108	105	90
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	2	2	0	1	18	3	0
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>8</b>
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	7	4	5	8	9	10	8
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	0	0	0	0	0	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total activité lucrative ou occupation illégales</b>	<b>69</b>	<b>49</b>	<b>36</b>	<b>56</b>	<b>27</b>	<b>49</b>	<b>65</b>
Exercer une activité lucrative sans autoris.	38	33	27	43	23	43	58
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	0	0	0	0	0	0
Occupation d'étrangers non autorisée	31	16	9	13	4	6	7
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	0	0	0	0	0	0
Changement d'emploi sans autoris.	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total induire la justice en erreur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Fausse indications/dissimulation de faits	0	0	0	0	0	0	2
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total autres infractions à la LEtr</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>12</b>
Non-respect assign. lieu de résidence	0	7	1	1	6	2	6
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	0	0	0	2	4	3	0
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	0	0	0	0	0	0
Non-respect des conditions de l'autorisation	0	0	0	0	0	0	6
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	0	0	0	0	0	0
Autres infractions à la LEtr	14	0	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 40:** Infractions à la loi sur les étrangers

#### 4.1.9 Loi sur les étrangers: infractions par district

##### Loi sur les étrangers: infractions par district

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Delémont	56	21	34	65	120	117	117
Porrentruy	47	51	36	58	64	68	84
Les Franches-Montagnes	11	8	2	8	4	11	10

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 41:** Loi sur les étrangers: infractions par district



#### 4.1.10 *Loi sur les étrangers: infractions par commune*

##### Loi sur les étrangers: infractions par commune

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Delémont	22	6	24	45	100	84	86
Boncourt	5	12	11	18	25	12	39
Courrendlin	5	2	3	2	4	7	14
Porrentruy	15	20	1	12	13	18	13
Basse-Allaine	8	1	0	1	4	6	12
Haute-Sorne	4	6	4	6	6	11	10
La Baroche	2	4	2	6	4	7	8
Fahy	5	0	2	1	5	9	6
Saignelégier	5	2	1	3	3	4	4
Courroux	0	0	2	0	6	6	3
Haute-Ajoie	2	4	6	7	0	1	3
Montfaucon	0	0	0	0	0	1	3
Courgenay	1	0	3	2	3	3	2
Ederswiler	–	0	0	0	0	0	2
Les Breuleux	2	4	1	3	1	0	2
Soyhières	2	3	1	0	0	5	2
Courchavon	0	0	0	0	0	0	1
Le Noirmont	2	0	0	0	0	0	1
Alle	1	0	1	2	2	4	0
Beurnevésin	2	0	1	3	0	0	0
Boécourt	3	1	0	0	0	0	0
Bonfol	0	0	0	0	1	0	0
Bourrignon	0	–	0	0	0	0	0
Bure	1	0	0	2	0	1	0
Châtilion (JU)	0	0	0	0	0	0	0
Clos du Doubs	4	3	0	0	0	3	0
Coeuve	0	1	1	0	0	0	0
Corban	0	0	–	0	0	0	0
Cornol	0	0	0	0	2	0	0
Courchapoix	0	0	0	0	0	0	0
Courtedoux	1	6	2	0	0	2	0
Courtételle	6	3	0	10	1	1	0
Damphreux	–	0	0	3	0	1	0
Develier	0	0	0	0	2	3	0
Fontenais	0	0	1	0	0	0	0
Grandfontaine	0	0	0	0	0	0	0
La Chaux-des-Breuleux	0	–	0	–	0	0	0
Lajoux (JU)	0	0	0	0	0	0	0
Le Bémont (JU)	0	0	0	0	0	1	0
Les Bois	0	0	0	0	0	1	0
Autres communes	16	2	5	5	6	5	0

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 42:** Loi sur les étrangers: infractions par commune

#### 4.1.11 Infractions de violence

##### Infractions de violence

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Total infractions de violence</b>	<b>360</b>	<b>330</b>	<b>413</b>	<b>414</b>	<b>416</b>	<b>388</b>	<b>370</b>
<b>Violence grave (exercée)</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>21</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>10</b>
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	0	0	2	0	1	0	3
Homicides avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	2
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	0	0	0	0	0	0	1
Homicides autre instrument	0	0	2	0	1	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	5	2	7	8	6	8	5
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	2
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	2	1	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	1	0
Lés. corp. graves avec violence physique	4	2	6	6	3	6	3
Lés. corp. graves autre instrument	1	0	1	2	1	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	–	–	–	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	1	0	0	0
Viol (Art. 190)	2	4	6	9	5	8	2
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	3	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)</b>	<b>257</b>	<b>247</b>	<b>295</b>	<b>271</b>	<b>270</b>	<b>253</b>	<b>232</b>
Lésions corporelles simples (Art. 123)	106	104	148	117	116	101	86
Voies de fait (Art. 126)	90	66	49	65	68	78	76
Participation à rixe (Art. 133) <sup>5</sup>	10	18	18	9	0	0	12
Participation à agression (Art. 134) <sup>5</sup>	10	29	16	17	20	1	11
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	7	5	10	21	15	7	3
Contrainte (Art. 181)	12	8	15	10	16	31	19
Mariage forcé (Art. 181a)	–	–	–	–	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	1	4	9	6	3	3	3
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	1	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	6	2	12	12	12	13	7
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	15	11	17	14	20	19	15
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)</b>	<b>96</b>	<b>77</b>	<b>103</b>	<b>122</b>	<b>134</b>	<b>119</b>	<b>128</b>
Menaces (Art. 180)	93	76	95	115	132	113	120
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	3	1	8	7	2	6	8

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 43:** Infractions de violence

<sup>5</sup> Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

#### 4.1.12 *Infractions de violence domestique*

##### Infractions de violences domestiques

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Total infractions de violences domestiques</b>	<b>177</b>	<b>148</b>	<b>159</b>	<b>158</b>	<b>176</b>	<b>147</b>	<b>101</b>
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	0	1	0	0	0	1
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	0	0	0	1	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	1	1	3	0	1	0
Lésions corporelles simples (Art. 123)	41	22	28	32	31	27	13
Voies de fait (Art. 126)	34	23	14	19	23	22	17
Mise en danger vie (Art. 129)	2	2	5	3	5	5	2
Injure (Art. 177)	38	39	36	35	29	29	23
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 <sup>septies</sup> )	3	10	8	6	10	2	3
Menaces (Art. 180)	43	32	38	31	37	32	28
Contrainte (Art. 181)	5	5	8	3	5	10	7
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	0	2	2	2	1	1	0
Actes sexuels enfant (Art. 187)	5	4	5	4	6	3	0
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	1	0	2	5	3	3	1
Viol (Art. 190)	1	2	1	1	2	4	0
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	0	0	0	1	0	0
Autres articles du CP <sup>6</sup>	4	6	10	14	22	8	6

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 44:** Infractions de violences domestiques

<sup>6</sup> Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenaireat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260<sup>bis</sup> CP).

#### 4.1.13 Infractions contre le patrimoine

##### Infractions contre le patrimoine

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Total patrimoine</b>	<b>2 067</b>	<b>2 338</b>	<b>2 547</b>	<b>3 092</b>	<b>3 093</b>	<b>2 478</b>	<b>2 320</b>
Appropr. illégitime (Art. 137)	11	22	21	29	27	30	28
Abus de confiance (Art. 138)	10	20	12	9	22	25	18
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	934	1 111	1 263	1 671	1 600	1 185	1 076
Vol de véhicule (Art. 139) <sup>7</sup>	293	341	366	379	360	408	313
Brigandage (Art. 140)	7	5	10	24	15	7	3
Soustraction de chose (Art. 141)	0	1	1	0	0	1	1
Soustraction de données (Art. 143)	0	0	1	15	4	0	3
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	0	0	4	0	2	0	0
Dom. à la propriété (Art. 144)	434	361	324	286	320	275	259
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	315	414	447	580	621	452	523
Escroquerie (Art. 146)	33	31	65	35	61	43	44
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	11	12	16	34	25	23	23
Filouterie d'auberge (Art. 149)	1	3	1	2	0	4	6
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	2	3	1	1	8	2	3
Extorsion et chantage (Art. 156)	3	1	8	7	2	6	8
Gestion déloyale (Art. 158)	1	2	2	1	2	2	1
Détournement de salaire (Art. 159)	0	0	0	0	0	0	1
Recel (Art. 160)	6	9	3	9	16	9	6
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	0	0	0	0	0	0	0
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	0	1	0	1	0	0	0
Autres infractions contre le patrimoine	6	1	2	9	8	6	4

© OFS, Neuchâtel 2016

**Tableau 45:** Infractions contre le patrimoine

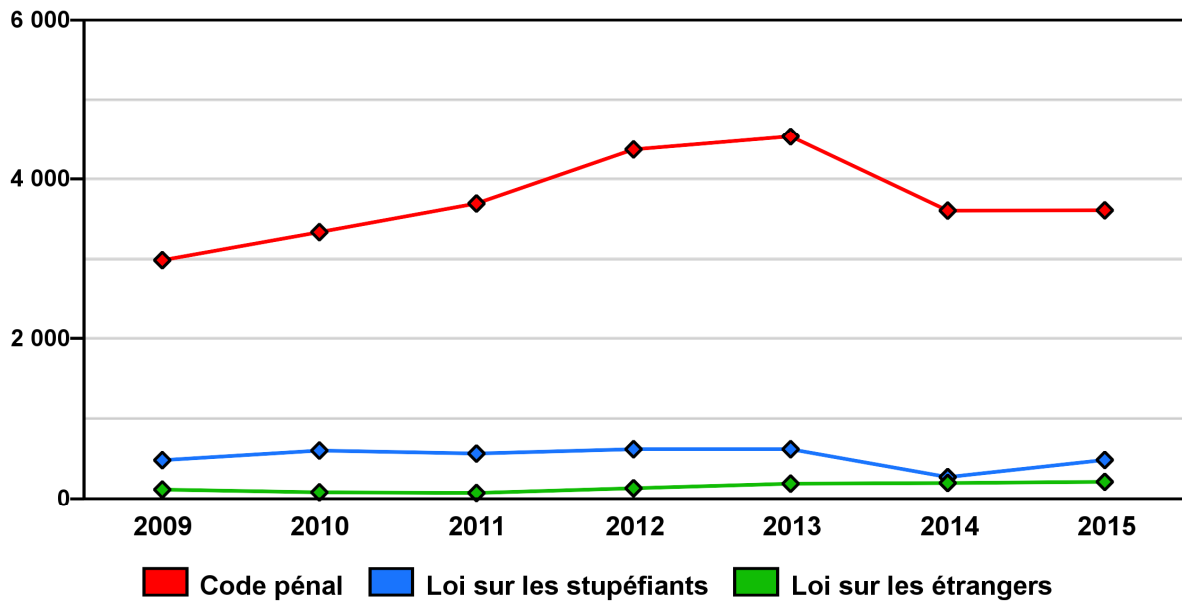
<sup>7</sup> Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

## 4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

### 4.2.1 Infractions selon la loi

#### Infractions selon la loi



État de la base de données: 11.2.2016

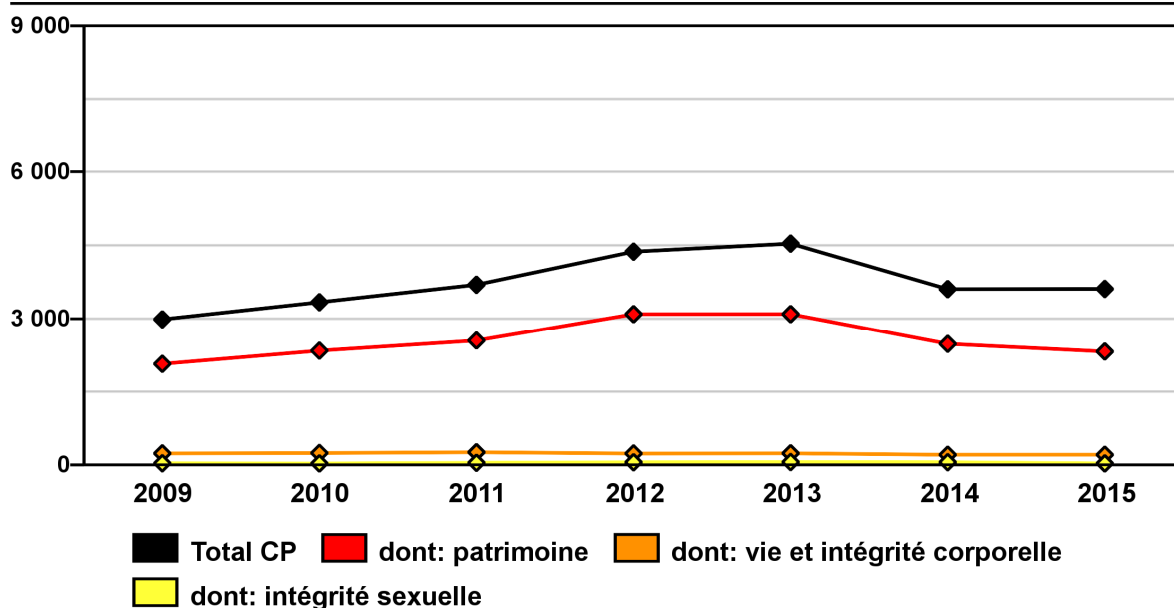
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 34: Infractions selon la loi

#### 4.2.2 Code pénal: sélection de titres

##### Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 11.2.2016

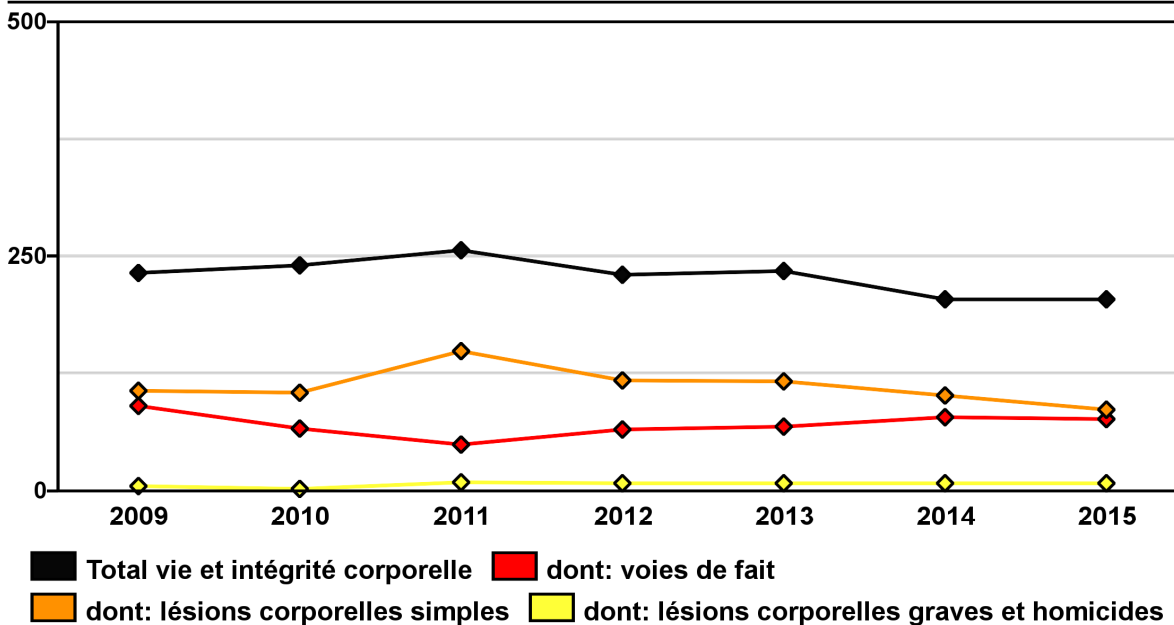
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 35: Code pénal: sélection de titres

#### 4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

##### Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 11.2.2016

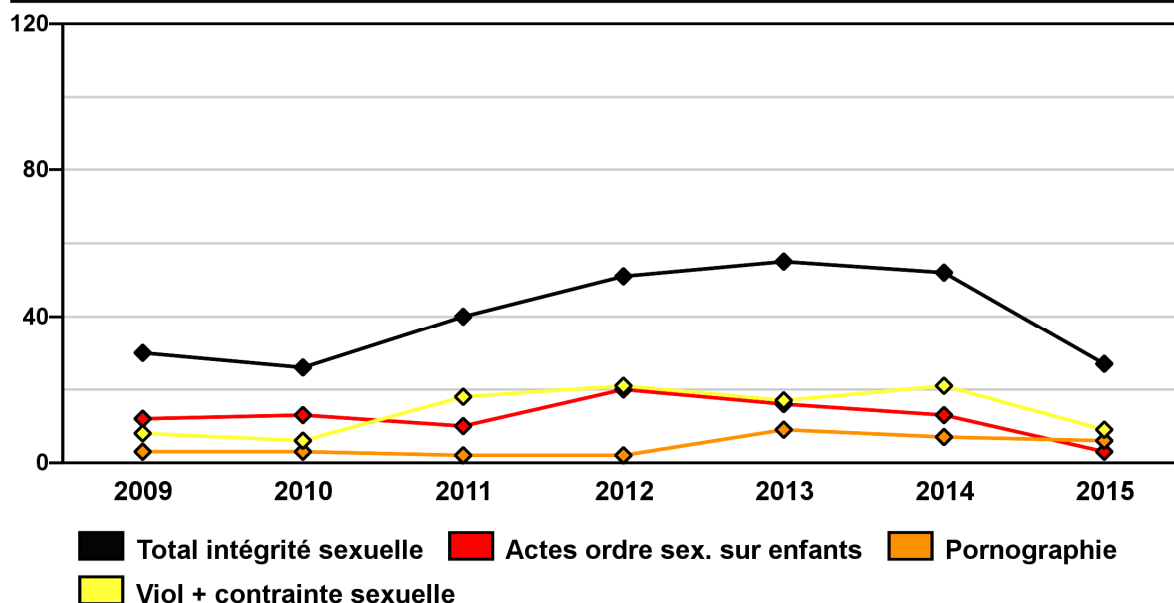
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

#### 4.2.4 *Infractions contre l'intégrité sexuelle*

##### Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 11.2.2016

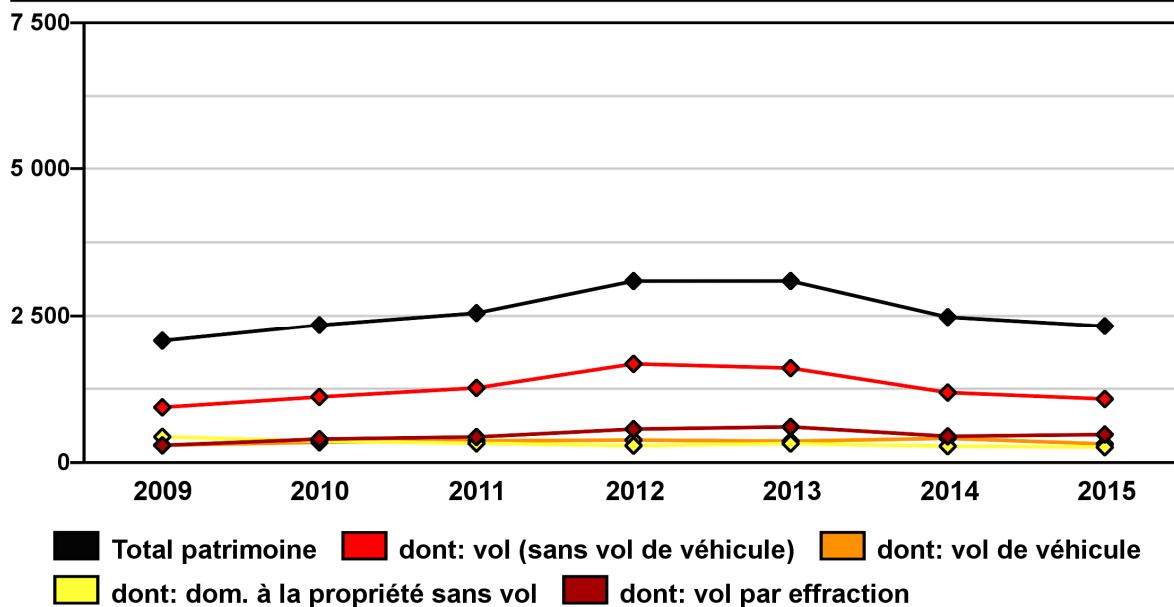
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle

#### 4.2.5 *Infractions contre le patrimoine*

##### Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 11.2.2016

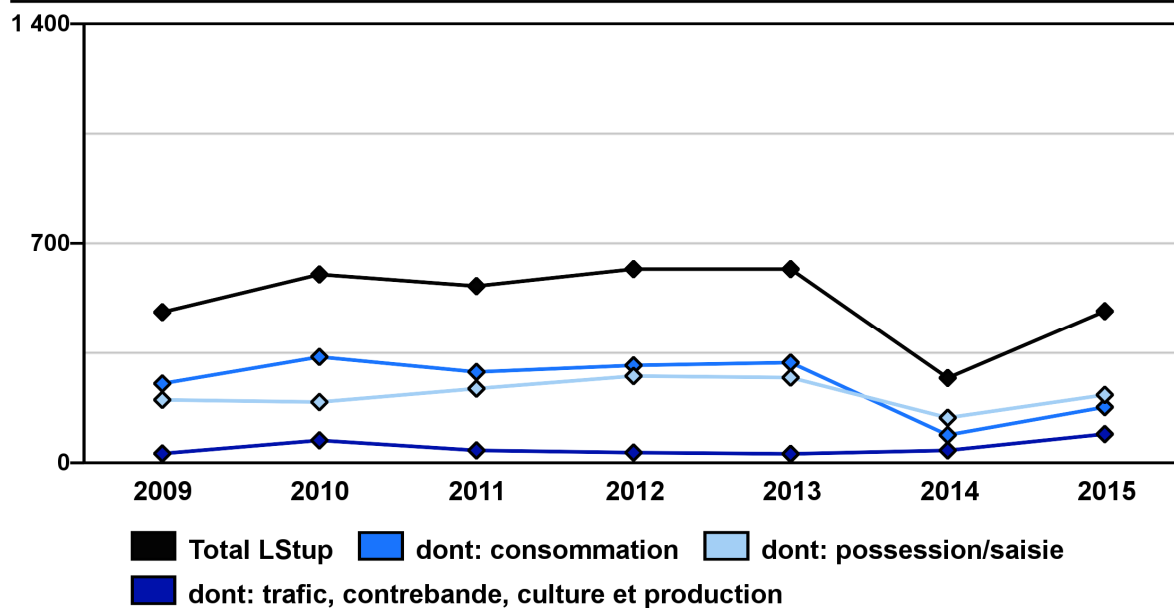
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 38: Infractions contre le patrimoine

#### 4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants<sup>8</sup>

##### Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants

<sup>8</sup> Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.



## 5 Suppléments cantonaux en fonction des besoins

### 5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

	2014	2015	Différence
<b>Total incendies</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>20%</b>
dont cause inconnue	3	3	0%
dont cause technique	12	14	17%
dont cause naturelle	0	1	–
<b>Total incendies de véhicule</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Total explosions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Total décès extraordinaires</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>100%</b>
dont cause naturelle	3	9	200%
dont cause inconnue	2	1	-50%
<b>Total suicides</b>	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>12%</b>
dont par arme à feu	1	2	100%
dont par pendaison	6	8	33%
dont par noyade	0	0	0%
dont par inhalation de gaz	0	0	0%
dont par empoisonnement	0	0	0%
dont par absorption de médicaments	1	1	0%
dont par collision	4	1	-75%
dont par précipitation dans le vide	2	3	50%
dont par arme blanche	1	0	-100%
dont par étouffement	0	0	0%
dont par immolation	0	0	0%
dont par explosion	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	2	4	100%
dont par électrocution	0	0	0%
dont par autres modalités/modalités inconnues	0	0	0%
<b>Total tentatives de suicide</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0%</b>
<b>Total accidents (sans LCR)</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>11%</b>
dont de travail	15	16	7%
dont de sport ou loisir	1	2	100%
dont noyade ou accident de plongée	0	1	–
dont de montagne	0	0	0%
dont d'avion/aérien	0	0	0%
dont de navigation	0	0	0%
dont de chemin de fer (y.c. de téléphérique et funiculaire)	0	0	0%
dont avalanche	0	0	0%
dont accident chimique (poison, gaz)	0	0	0%
dont autres accidents	2	1	-50%
<b>Total personnes disparues</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>-7%</b>
dont disparue	12	11	-8%
dont évadée	0	0	0%
dont en fuite	3	3	0%
<b>Total interventions dans la sphère privée</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 46: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements



## 6 Glossaire méthodologique

### 6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

### 6.2 Définitions

#### 6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

#### 6.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

#### 6.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure

#### 6.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire « personne morale » ou « personne physique », les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

#### 6.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie « asile » ou « autres ».

## 6.2.6 Etat des communes

Dans le présent fascicule, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1er janvier 2015. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

## 6.3 Principes d'exploitation des données

### 6.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

### 6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

### 6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

## 6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

### 6.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

### 6.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

#### Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidente permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

#### Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$\text{TP} = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

#### **6.4.3 Graphiques**

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.



## 7 Index des tableaux

Tableau 1: Éucidations et évolution des infractions selon la loi .....	10
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	11
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district.....	14
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	15
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district.....	17
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune .....	18
Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district.....	20
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune.....	21
Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour .....	25
Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour.....	25
Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour.....	26
Tableau 12: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu .....	26
Tableau 13: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	27
Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu .....	27
Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	28
Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions .....	30
Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité .....	33
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe .....	34
Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions.....	36
Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions .....	38
Tableau 21: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions.....	41
Tableau 22: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions.....	42
Tableau 23: Type de vol: élucidation et évolution des infractions .....	43
Tableau 24: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions .....	46
Tableau 25: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions.....	47
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions .....	49
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus....	51
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	52
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile...	52
Tableau 30: Décès dus à la drogue: évolution.....	53
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances .....	54
Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions .....	56
Tableau 33: Infractions selon la loi .....	57
Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	58
Tableau 35: Code pénal: infractions par district.....	59
Tableau 36: Code pénal: infractions par commune.....	60
Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants .....	61
Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	61
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune .....	62
Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers .....	63
Tableau 41: Loi sur les étrangers: infractions par district.....	64
Tableau 42: Loi sur les étrangers: infractions par commune .....	65
Tableau 43: Infractions de violence .....	66
Tableau 44: Infractions de violences domestiques .....	67
Tableau 45: Infractions contre le patrimoine .....	68
Tableau 46: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements .....	73





## 8 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi .....	9
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal .....	10
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes) .....	12
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district.....	13
Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune .....	14
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district .....	16
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune.....	17
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par district .....	19
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune.....	20
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe .....	22
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe .....	23
Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe .....	23
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour) .....	24
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence .....	29
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé .....	31
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées.....	31
Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives.....	32
Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument .....	32
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction .....	35
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu .....	37
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction .....	38
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	39
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction .....	40
Figure 24: Brigandage selon l'instrument.....	42
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol.....	43
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	44
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées .....	45
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule .....	46
Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte .....	47
Figure 30: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	48
Figure 31: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances.....	50
Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances .....	51
Figure 33: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction.....	55
Figure 34: Infractions selon la loi .....	69
Figure 35: Code pénal: sélection de titres.....	70
Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle .....	70
Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle .....	71
Figure 38: Infractions contre le patrimoine.....	71
Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants .....	72